

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES ET COOPERATION TECHNIQUE

Par M. Henri CAILLAVET,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, François Giacobbi, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Habert, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Robert Liot, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Tioléron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes 835 (tomes I à III et annexe 3), 836 (tome III), 838 (tome II) et in-8° 150.

Sénat : 55 et 56 (tomes I, II, III et IV, annexe 2) (1969-1970).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les relations culturelles	9
I. — Le cadre juridique. — Les accords de coopération culturelle.....	9
II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement	11
III. — La langue française dans les pays étrangers	16
A. — Enseignement du français à l'étranger	25
1. Les établissements d'enseignement	25
2. Le personnel enseignant	30
3. L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision	42
B. — Le français comme langue de culture et d'information	44
1. Le Fonds culturel	44
2. Exportation de livres	46
3. Envoi gratuit de livres	52
IV. — L'action culturelle	53
A. — Bourses et accueil d'étudiants	54
B. — Les échanges	70
Les échanges scientifiques.....	71
1. Les actions bilatérales dans le monde scientifique.....	72
2. Les participations françaises aux organismes interna- tionaux de coopération scientifique.....	76
C. — L'action par la radiodiffusion et la télévision.....	82
DEUXIÈME PARTIE. — La coopération technique	93
I. — Les crédits	93
II. — Les accords de coopération technique.....	93
III. — Les experts	95
IV. — Les bourses	101
V. — Les investissements	103
CONCLUSION	111

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le développement des relations culturelles et de la coopération technique — Pourquoi, avec qui, comment ? telles sont les questions fondamentales que nous poserons dans cette introduction.

La nature des choses est si complexe, les problèmes sont si nombreux, les choix sont si difficiles qu'il est malaisé de faire l'analyse du budget des relations culturelles et de la coopération technique et d'en présenter avec simplicité les grandes lignes.

Pourquoi et avec qui devons-nous développer les relations culturelles et de coopération technique ?

Les pays qui nous entourent ou qui sont au-delà des mers sont à des étapes de développement extrêmement diverses ; les uns, dits « sous-développés », voient le rapport entre leur produit national brut et leur population décroître chaque année malgré les efforts entrepris par des nations amies et par des organismes internationaux ; d'autres, appartenant à cette même catégorie, vont lentement sur la voie du développement, d'autres encore sont globalement parlant au même niveau que nous, d'autres enfin nous devancent nettement.

C'est une œuvre indispensable de paix que d'essayer de combler les retards qui s'accusent, les différences que le progrès technique et industriel peut rendre dramatiques ; par là se justifie tout ce qui est fait par les pays industrialisés pour aider les pays dits sous-développés à « décoller », à se donner les bases d'un développement autonome, à multiplier les moyens humains et à mettre en œuvre toutes les ressources dont ils disposent pour accéder à un stade supérieur de civilisation.

Pour ce qui concerne les pays que l'on peut estimer à peu près globalement au même niveau que nous, il est bien certain que cette similitude n'existe que si l'on envisage l'ensemble de l'économie, des sciences et des techniques. Par contre, dans chaque secteur pris séparément, les différences peuvent être considérables

entre notre pays et d'autres pays comparables comme la Grande-Bretagne, la Suède, l'Allemagne, le Canada et le Japon, pour ne citer que ces exemples.

Il est enfin deux grandes nations qui sont à un point de leur développement économique et scientifique très avancé par rapport à celui où nous sommes et l'on peut craindre que notre situation puisse apparaître dans quelques années, par rapport à ces deux grands pays, comme étant analogue à celle des pays dits sous-développés par rapport à nous dans l'époque présente. Peut-être même devrions-nous porter une attention particulière au développement des deux grands vaincus de la guerre 1939-1945 : l'Allemagne et le Japon, dont on sait qu'ils sont en train de prendre une avance considérable sur les autres pays.

Les relations culturelles et la coopération technique à l'égard des pays parvenus à un stade de développement assez semblable au nôtre doivent avoir essentiellement pour objet de faire profiter chacun des membres de ce groupe des progrès accomplis par les autres dans des secteurs où lui-même est en retard. Cette idée est sans doute contraire à celle de compétition mais elle s'identifie à l'idée de politique de paix et de progrès social.

Avec les grands continents qui constituent deux nations d'une puissance telle que toute idée de rivaliser avec elles paraît dérisoire et dont le potentiel économique et scientifique est sans aucune mesure avec les grandes puissances du début de ce siècle, nos relations culturelles doivent s'entendre comme un moyen d'obtenir de ces pays qu'ils nous aident sur la voie de notre développement. Comment ne pas regretter, à cet égard, que nous n'ayons pas encore construit l'Europe, cadre d'un développement scientifique, technique, économique et social qui nous permettrait d'espérer que la différence ne s'accroîtrait pas dans de trop fortes proportions entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. d'une part, l'Europe d'autre part.

Comment ?

La réponse à cette seconde question est évidemment liée aux données de la première. Les pays avec qui nous avons des relations culturelles et de coopération technique sont parvenus à des stades inégaux de développement, appartiennent à des civilisations si différentes, sont situés géographiquement et politique-

ment dans des conditions si diverses, que prétendre définir un système de relations culturelles et de coopération technique serait contraire à toute analyse sérieuse de la réalité. Par contre, se livrer à un empirisme, nous dirions de principe, serait tout aussi dangereux. D'abord, les relations culturelles et de coopération technique qui sont, en période de paix, il faut bien le reconnaître, l'essentiel de notre diplomatie, doivent pouvoir être jugées par le Parlement, elles doivent donc pouvoir s'organiser autour de quelques idées politiques essentielles. D'autre part, pour être efficace, il faut que notre action soit menée sur place par des agents qui savent quelle politique ils doivent appliquer ; par conséquent, celle-ci doit être définie assez clairement pour qu'ils aient une conscience exacte des directives qu'ils doivent suivre, qu'ils en comprennent le bien-fondé et qu'ils agissent au mieux en fonction des circonstances locales.

Si l'empirisme est à rejeter avec vigueur, toute notion restrictive, et surtout traditionnelle de la culture, doit être rejetée avec la même vigueur. Notre époque se caractérise par une « explosion scientifique » sans précédent. Brusquement, après des siècles de cheminements lents depuis la Renaissance, les recherches scientifiques entreprises dans tous les domaines convergent et aboutissent à des résultats qui étonnent et enthousiasment jeunes et adultes.

Les progrès techniques, c'est un truisme, ont modifié profondément les conditions de notre vie ; il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'espérer avoir une influence quelconque sur une partie importante de la population d'un pays étranger si l'on ne lui apporte pas ce que chacun attend de la culture, c'est-à-dire les moyens techniques et scientifiques du développement économique, du progrès matériel et de la connaissance.

C'est donc essentiellement dans notre patrimoine scientifique et technique que nous devons puiser pour entretenir avec l'étranger des relations culturelles et alimenter notre coopération et, réciproquement, c'est dans le patrimoine scientifique et technique des autres pays industriels que nous devons puiser pour développer le nôtre.

Ceci condamne, d'une façon rigoureuse, bien des formes anciennes de relations culturelles et de coopération, bien des attitudes et des comportements traditionnels, et ceci conduirait également à un élargement de notre dispositif d'action culturelle.

La troisième idée fondamentale qui nous paraît devoir figurer en tête de ce rapport est celle de la formation des hommes. L'histoire économique moderne nous montre que ce ne sont pas surtout les ressources matérielles qui importent pour le développement d'un pays ; bien au contraire, nous voyons certains pays riches de matières premières cheminer lentement sur la voie du développement, alors que d'autres pays, pauvres de matières premières, de ressources minérales, de terre même, sont devenus des nations industrielles de toute première importance. Ainsi, à notre avis, le sous-développement s'identifie pratiquement à la jachère de l'esprit. La formation de l'homme est la condition *sine qua non* de tout développement. Ceci est vrai à tout stade du développement. Le seul problème consiste à savoir quelle est la culture, quel est le genre de connaissances scientifiques et techniques qu'il faut donner à un pays déterminé parvenu à un certain stade du développement compte tenu de sa civilisation, compte tenu de sa situation géographique et politique pour qu'il progresse. Bien évidemment, un pays comme la France a besoin d'une culture plus théorique, plus élaborée que des pays comme les Républiques africaines et malgache pour lesquelles il est peut-être moins besoin de savants, d'ingénieurs et d'une façon plus générale de personnel de haute culture que de techniciens moyens et d'ouvriers spécialisés. C'est en fonction de ces quelques idées que nous examinerons le budget du Ministère des Affaires étrangères pour ce qui concerne les relations culturelles et la coopération technique.

PREMIERE PARTIE

LES RELATIONS CULTURELLES

I. — Le cadre juridique.

Notre action de coopération culturelle se développe dans le cadre d'accords culturels conclus avec les différents pays du monde.

Pour la plus grande part ces accords ne concernent pas seulement les relations culturelles, ce sont en réalité des accords de coopération culturelle et technique. Nous donnerons ici la liste des accords culturels, au sens strict du mot, et des accords de coopération culturelle et technique, nous réservant de donner dans la seconde partie de ce rapport, qui traite de la coopération technique, les accords qui concernent uniquement la coopération technique.

Accords conclus depuis le 1^{er} octobre 1968.

TUNISIE (14 février 1969). — Protocole de coopération culturelle.

QUÉBEC (24 février 1969). — Echange de lettres relatif à la participation de la France au fonctionnement de l'université de Québec, signé à Paris.

ESPAGNE (7 février 1969). — Accord de coopération culturelle, scientifique et technique.

ARGENTINE (21 mars 1969). — Echange de lettres sur les statuts juridiques et pédagogiques du lycée franco-argentin et sur la constitution d'une commission mixte.

ETHIOPIE (28 mars 1969). — Accord par échange de lettres relatif à la mise en place d'une mission de coopération auprès du Ministère Impérial de l'Education et des Beaux-Arts.

GHANA (10 avril 1969). — Accord de coopération culturelle et technique.

IRAK (24 avril 1969). — Accord de coopération culturelle : deux protocoles et un échange de lettres.

URUGUAY (14-16 mai 1969). — Echange de lettres modifiant l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique.

COSTA-RICA (30 mai 1969). — Accord de coopération culturelle et technique.

KOWEIT (18 septembre 1969). — Accord de coopération culturelle, scientifique et technique.

INDONÉSIE (20 septembre 1969). — Accord de coopération culturelle, scientifique et technique.

COSTA-RICA (23 septembre 1969). — Echange de lettres relatif au statut de l'école primaire franco-costaricienne.

CHYPRE (27 octobre 1969). — Accord de coopération culturelle : formation de professeurs de français au moyen de stages et de missions d'études ; statut des experts et enseignants français.

Notons au sujet de ces accords culturels que des négociations sont en cours avec le Pérou. L'initiative en a été prise par le Pérou en 1968 et le Gouvernement se montre désireux d'aboutir rapidement.

Votre commission estime à ce sujet que les accords culturels doivent permettre et favoriser l'enseignement de la langue française dans les établissements des pays avec lesquels ces accords sont passés. C'est le cas du Pérou. C'est un sujet sur lequel nous aurons à revenir au cours de ce rapport. Disons, dès l'abord, qu'aucune politique d'action culturelle ne peut être efficace, à moyen terme et à long terme, si les établissements étrangers ne délivrent pas un enseignement de la langue française.

L'un des objets des négociations avec ces pays est précisément d'obtenir, là où cet enseignement n'existe pas, qu'il soit institué, étant entendu qu'en contrepartie nous devons fournir une aide aussi importante qu'il est nécessaire pour la formation de professeurs étrangers de français.

Crédits budgétaires de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

(Années 1968, 1969. Prévisions 1970.)

	1968	1969	PREVISIONS 1970	AUGMENTATION ou diminution entre 1969 et 1970.	
	(En francs.)				(En pour- centage.)
A. — Crédits de fonctionnement.					
I. — Enseignement.....	426.527.676	478.349.257	477.366.919	— 982.338	— 0,2
II. — Bourses universitaires :					
a) Bourses à l'étranger.....	7.052.000	7.900.000	8.699.062	+ 799.062	+ 9,17
b) Bourses en France.....	31.720.000	38.840.000	38.131.475	— 708.525	— 1,85
Total	38.772.000	46.740.000	46.830.537	+ 90.537	+ 0,019
III. — Action culturelle :					
Echanges culturels et scientifiques.	12.810.000	11.200.000	10.695.000	— 505.000	— 3,57
Production et diffusion matériel culturel	57.468.950	55.400.000	56.035.000	+ 635.000	+ 1,15
Fonds culturel.....	8.000.000	8.000.000	9.350.000	+ 1.350.000	+ 16,9
Total	78.278.950	74.600.000	76.080.000	+ 1.480.000	+ 1,98
IV. — Echanges artistiques.....	10.256.000	11.000.000	11.950.000	+ 950.000	+ 8,65
Total crédit de fonctionnement.	553.834.626	610.689.257	612.227.456	+ 1.538.199	+ 2,52
B. — Crédits d'investissements.					
Investissements culturels (chap. 66-20 et 68-81).....	15.000.000	10.352.000	5.775.000	— 4.577.000	— 44,2
Programmes élargis (chap. 68-80)...	6.500.000	2.300.000	4.306.000	+ 2.006.000	+ 87
Total	21.500.000	12.652.000	10.081.000	— 2.571.000	— 20,5
Total général.....	575.334.626	623.341.257	622.308.456	— 1.032.801	— 0,16

II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement.

Les crédits de fonctionnement, dont la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, doit disposer pour 1970 sont de 612.227.456 F contre 610.689.257 F en 1969, soit une augmentation de 1.538.199 F (2,52 %).

Compte tenu des augmentations de traitements d'une part, augmentations elles-mêmes consécutives à l'augmentation du coût de

la vie, et à la dévaluation d'autre part, on est en droit de considérer qu'il y a une diminution très sérieuse des crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses en capital, la situation est encore plus grave puisque les autorisations de programmes, qui ont été en 1969 de 14.740.000 F, seront seulement en 1970 de 14.132.000 F.

Les crédits de paiement passent de 12.652.000 F à 10.081.000 F, soit une diminution de 2.571.000 F (— 20,5 %).

Si l'on compare les prévisions pour 1970 aux crédits de 1968 (21.500.000 F) (1), on s'aperçoit que ce n'est pas une réduction mais une imputation très grave que l'on fait sur ce budget. L'action de la France à l'étranger ne pourra qu'en être extrêmement gênée.

Il suffirait dans bien des cas d'un effort financier relativement modeste, comme votre rapporteur a pu le constater dans plusieurs pays d'Amérique latine où il a récemment accompli une mission, citons entre autres pays la Bolivie ou le Paraguay, pour que les services culturels et les alliances disposent des installations nécessaires à une action qui est soutenue par leur dévouement et leur compétence.

Quelles sont les opérations nouvelles qui seront lancées grâce aux crédits des chapitres 56-20, 68-80 (§ B) et 68-81 ?

Les travaux poursuivis ou entrepris en 1970 sont les suivants :

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Lycée de Madrid : bâtiments des classes de premier degré (construction) ;

Aménagement de l'hospice Wallon d'Amsterdam ;

Restauration générale de l'église Sainte-Anne de Jérusalem ;

Construction de l'institut français de Budapest ;

Lycée Descartes de Pnom Penh : construction de nouveaux locaux ;

Institut français d'Ecosse, à Glasgow : aménagement d'immeuble acheté ;

Hôtel-Dieu de France, à Beyrouth (travaux de rénovation, 1^{re} tranche) ;

Lycée français de Londres : extension (nouvelles classes et bloc alimentaire).

(1) Pour 1967 : 24.930.000 F.

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ B.).

Ecole normale supérieure de Phnom Penh ;
Ecole normale supérieure d'Addis-Abéba (2^e tranche) ;
Reconstruction du lycée Esteklal de Caboul.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Achat des locaux de l'inspection générale de l'Alliance française pour l'Argentine (3^e tranche) ;
Restauration de l'église réformée française de Copenhague ;
Subventions à diverses alliances françaises ou établissements privés afin de les mettre en mesure de réaliser la construction ou l'aménagement de leurs installations culturelles.

Les travaux achevés en 1970 seront les suivants :

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Aménagement de l'hospice Wallon d'Amsterdam ;
Lycée Descartes de Phnom-Penh : construction de nouveaux locaux ;
Institut français d'Ecosse, à Glasgow (aménagement d'immeuble acheté).

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ B.).

Ecole normale d'Addis-Abéba (2^e tranche).

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Achat des locaux de l'Inspection générale de l'Alliance française pour l'Argentine (3^e tranche) ;
Subventions à divers établissements privés.

Nous rappellerons ici quels ont été les travaux achevés en 1969 :

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Lycée de Madrid : bâtiments des classes de second degré (construction) ;
Immeuble de l'institut français de Buenos Aires (construction) ;
Lycée français de Buenos Aires (construction) ;
Travaux conservatoires sur l'église Sainte-Anne de Jérusalem ;

Institut français de Vienne : 5 nouvelles classes (aménagement) ;
Lycée de Meknès : confortement d'une aile de l'internat féminin ;
Eglise Saint-Louis des Français à Lisbonne : ravalement ;
Lycée français de Vienne : remise en état général du gros œuvre,
des charpentes, menuiseries, peintures et des installations de
chauffage et d'électricité ;
Office universitaire et culturel français pour l'Algérie : aménage-
ment de locaux administratifs et classes ;
Lycée Lyautey de Casablanca : construction de 4 classes préfabri-
quées.

Opérations relevant du chapitre 68-80 (§ B).

Tranches annuelles des chantiers de fouilles de Karnak (République
Arabe Unie) et Angkor (Cambodge) ;
Ecole normale supérieure d'Addis-Abéba : construction de 6 classes.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Equipement de l'institut technologique de Mexico (2^e tranche) ;
Subventions aux Alliances françaises de Belo Horizonte et Monte-
video ;
Achat des locaux de l'Inspection générale de l'Alliance française
pour l'Argentine (2^e tranche) ;
Subvention à l'école française de Bilbao.

On remarquera, en ce qui concerne le chapitre 68-81 qui est
doté de 280.000 F de crédits de paiement, qu'avec cette somme le
Ministère doit faire face à de multiples tâches parmi lesquelles
l'aide aux Alliances françaises ou établissements privés.

Il suffit d'avoir parcouru, comme votre rapporteur l'a fait
récemment, une partie du monde, l'Amérique latine, où les Alliances
françaises accomplissent un rôle de premier plan, de se rendre
compte sur place de leurs besoins en matière d'investissements, pour
juger cette somme tout à fait insuffisante.

Certaines actions devront être non seulement différées, mais
sans doute et peut-être aussi arrêtées et empêchées définitivement
d'aboutir.

*

* *

Dans les précédents budgets nous avons coutume de comparer les dépenses budgétaires aux prévisions du II^e Plan quinquennal d'expansion culturelle.

Un plan est en effet un moyen de cohérence et nous avons suffisamment, dans l'introduction, déploré un certain empirisme qui règne en la matière pour ne pas également manifester notre inquiétude, inquiétude née de l'absence de III^e Plan.

Nos actions, en 1969, se situaient donc entre le moment où le II^e Plan d'expansion culturelle était achevé (31 décembre 1968) et celui où le V^e Plan d'équipement se terminait (31 décembre 1969).

On pouvait donc admettre que nous n'ayons pas à cette époque engagé une procédure d'élaboration d'un III^e Plan d'expansion culturelle. Nous allons entrer dans une deuxième année sans que le Ministère des Affaires étrangères ait défini à moyen terme sa politique en matière de relations culturelles et de coopération technique. Nous allons également entrer dans la période d'élaboration du VI^e Plan d'équipement. Un groupe de travail interne à la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques est actuellement, nous assure le Ministère, en train de définir à partir du bilan des années passées des orientations par grandes régions géographiques (Amérique latine, Afrique du Nord, Moyen-Orient, etc). Le résultat de ces travaux, nous dit-on également, sera ensuite étudié en commun avec les autres directions du Département et le cas échéant des représentants des autres Ministères intéressés. Les orientations qui se dégageront de ce travail de réflexion serviront, d'une part, à infléchir l'utilisation des crédits de la Direction générale en 1970 et 1971, d'autre part, à engager des travaux de prévisions et d'organisation à plus long terme, qui pourront soit être incorporés au VI^e Plan, soit donner lieu à l'établissement d'un projet de loi cadre.

L'importance d'un plan d'expansion culturelle ne doit échapper à personne. Il s'agit, en effet, par ce plan, de définir toute la politique du Ministère en ce qui concerne les actions de relations culturelles et de coopération technique, c'est-à-dire de répondre aux questions que nous avons posées au début de ce rapport : pourquoi ? avec qui ? où ? et comment ? entreprendre et poursuivre les actions de coopération culturelles et techniques.

Il s'agit, en particulier, de définir les critères de cette action, critères qui ont un caractère essentiellement politique. Il s'agit

de choisir les régions géographiques où l'action de la France se voudra plus ample et complète.

On parle souvent de « redéploiement » mais, en fait, comme nous le verrons à y regarder de très près, les rapports entre les masses financières affectées aux grandes régions géographiques de l'action de coopération culturelle et technique restent pratiquement dans le même rapport depuis déjà de nombreuses années malgré, il faut le reconnaître, quelques infléchissements.

C'est parce qu'il s'agit de choix politiques que votre Commission des Affaires culturelles avait demandé dans l'avis qu'elle avait eu l'honneur de soumettre au Sénat à l'occasion de l'examen du budget pour 1969, que selon une procédure à mettre au point et avant que les options soient faites, un dialogue puisse s'engager entre la Direction générale des relations culturelles et le Ministère, d'une part, les Commissions parlementaires chargées des Affaires culturelles, d'autre part. Il n'y a eu, jusqu'ici, aucun contact entre Parlement et Gouvernement sur un sujet aussi important, ce qui me paraît regrettable.

Mais nous avons pu obtenir du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères l'assurance que les représentants des commissions parlementaires intéressées seront associés à l'élaboration du III^e Plan d'expansion culturelle.

Nous sommes heureux d'apporter au Sénat *cette promesse* dont nous aimerions qu'elle lui fût redite publiquement par le Ministre.

III. — La langue française dans les pays étrangers.

Parmi tous les objectifs que le Ministère des Affaires étrangères doit s'assigner en matière de coopération culturelle et technique, disions-nous dans notre précédent rapport, l'expansion linguistique française est l'un des plus importants. Encore que, ajouterons-nous, il faille distinguer très nettement langue et culture. Celle-ci étant en définitive un bien qui ne nous est pas propre, dont nous sommes les dépositaires, et qui est plus utile encore qu'un véhicule de pensée.

Notre commission a demandé au Ministre des Affaires étrangères de décrire la situation de la langue française dans le monde. De la note qui nous a été remise et des propos qui ont été tenus par le Secrétaire d'Etat en commission, il ressort que la situation de notre langue par rapport à l'an dernier est sensiblement la même.

Nous regrettons qu'il soit toujours impossible d'évaluer le nombre de ressortissants de chaque pays étranger qui parlent la langue française et de préciser les progrès accomplis par celle-ci dans le monde tant en expression écrite qu'orale.

L'opinion qu'on peut avoir sur cette question fondamentale, puisqu'il s'agit en définitive de savoir si les moyens importants que nous employons, tant en hommes qu'en crédits, sont efficaces, doit être assez nuancée et elle doit être différente selon les pays dans lesquels nous intervenons. Il est probable que si le nombre des étrangers parlant français croît en valeur absolue, il décroît en valeur relative.

Il faut en effet songer par exemple dans les pays en voie de développement, comme ceux de l'Amérique latine, si nous pouvons être satisfaits de l'accroissement des effectifs dans les alliances françaises et dans nos établissements scolaires, la croissance de la population est telle, l'attrait pour des raisons très naturelles de l'anglais est également si important, si puissant, que nos efforts souvent considérables ne peuvent pas faire augmenter le pourcentage des étrangers parlant français.

A ce problème se relie celui de l'enseignement du français donné dans les établissements étrangers. Les tentatives que nous faisons pour développer l'enseignement de notre langue dans ces établissements rencontrent des résistances de divers ordres, contrairement à ce que certains pourraient penser. Peut-être pourrions-nous donner comme une idée approximative de la situation de notre langue dans le monde en produisant le tableau des effectifs scolaires, élèves ou étudiants, qui apprennent notre langue ou reçoivent un enseignement en français :

*Pourcentage des élèves ou étudiants qui étudient
le français ou en français.*

	MAGHREB	Pourcentage.
<i>Algérie :</i>		—
Niveau primaire		100
Niveau secondaire		100
Niveau supérieur		97
Enseignement technique		100

Tunisie :

Niveau primaire	100
Niveau secondaire	100
Niveau supérieur	97

Maroc :

Niveau primaire	100
Niveau secondaire	100
Niveau supérieur	95

ASIE ET OCEANIE

Cambodge et Laos :

Au niveau secondaire et supérieur	100
---	-----

Viet-Nam :

Niveau secondaire	47
Niveau supérieur	100

Afghanistan :

Niveau secondaire	3
-------------------------	---

Japon :

Niveau supérieur	17
------------------------	----

Thaïlande :

Niveau secondaire	18
-------------------------	----

AMERIQUE LATINE

Mexique :

Niveau secondaire	15
-------------------------	----

Argentine :

Niveau secondaire	50
-------------------------	----

Chili :

Niveau secondaire	90
Niveau supérieur	25

Cuba :

Niveau secondaire	30
Niveau supérieur	45

Uruguay :

Niveau secondaire	100
-------------------------	-----

AMERIQUE DU NORD

Etats-Unis :

Niveau secondaire	35
Niveau supérieur	39

AFRIQUE ANGLOPHONE

<i>Cameroun occidental</i>	}	100
<i>Gambie</i>		
<i>Ghana</i>		
<i>Liberia</i>		
<i>Sierra Léone</i>		

Rhodésie :

Niveau secondaire	30
-------------------------	----

Union sud-africaine :

Niveau secondaire	5
-------------------------	---

Zambie :

Niveau secondaire	50
-------------------------	----

PROCHE-ORIENT

Liban :

Niveau primaire	95
Niveau secondaire	100
Niveau supérieur	60

République arabe syrienne :

Niveau secondaire	35
-------------------------	----

Turquie :

Niveau secondaire	30
Niveau supérieur	15 à 50

Arabie Saoudite :

Niveau secondaire	50
-------------------------	----

Iran :

Niveau secondaire	7
-------------------------	---

R. A. U. :

Niveau secondaire :	
Première langue	7
Deuxième langue	90

Israël :

Niveau primaire	3,5
Niveau secondaire	17

Jordanie :

Niveau secondaire	2
-------------------------	---

EUROPE ORIENTALE

U. R. S. S. — Enseignement secondaire 25 % des effectifs choisissent le français.

Bulgarie. — Enseignement secondaire 70 % des effectifs choisissent le français.

Hongrie. — Enseignement secondaire 10 % des effectifs choisissent le français.

Yougoslavie. — 30 % des élèves choisissent le français, 25 à 30 % des élèves dans les facultés de philosophie apprennent le français et 30 % des élèves dans l'enseignement technique (la situation varie selon les républiques).

Pologne. — 20 % des élèves choisissent le français dans les quatre dernières classes de l'enseignement secondaire.

Tchécoslovaquie. — Deuxième langue à option choisie par 25 % des élèves dans l'enseignement secondaire.

Roumanie. — Dans l'enseignement secondaire, le français est choisi soit comme première langue, soit comme seconde langue par 60 % des élèves.

Dans l'enseignement supérieur, 40 % des élèves en langues choisissent le français.

EUROPE OCCIDENTALE

Allemagne. — 50 % des élèves choisissent le français dans l'enseignement secondaire.

Italie. — 1° 67 % des élèves choisissent le français dans l'école moyenne unifiée (premier cycle de l'enseignement secondaire) ;

2° Ensuite la proportion des élèves qui choisissent le français varie suivant le caractère des lycées :

— 56 % dans les lycées classiques (comportant latin et grec) ;

— 37 % dans les lycées scientifiques ;

— 46 % dans les instituts professionnels.

Autriche. — 12 % des élèves des lycées classiques et modernes choisissent le français.

Suède. — 15 % des élèves choisissent le français dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

54 % des élèves choisissent le français dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Espagne. — 60 % des élèves de l'enseignement secondaire choisissent le français.

18 % des étudiants en sciences, médecine et grandes écoles étudient notre langue.

1.800 étudiants en lettres font des études approfondies de français.

Votre rapporteur se rend parfaitement compte des difficultés qu'il y a à cerner le problème et à apprécier d'une façon exacte la progression du nombre des étrangers comprenant et parlant notre langue. Cependant, il souhaite que les postes reçoivent des instructions précises pour étudier ce problème de façon qu'on ait un moyen aussi précis que possible de connaître l'efficacité de notre action globale et celle des différentes méthodes d'enseignement de notre langue. Des efforts financiers tout particuliers sont faits pour le Maghreb, d'une part, pour les Etats d'Indochine, d'autre part (Cambodge, Laos, Viet-Nam). L'Algérie compte 12.943.000 habitants, la Tunisie : 4.660.000, le Maroc : 14.580.000, le Cambodge : 6.557.000, le Laos : 2.825.000 et le Viet-Nam : 17.414.000.

Le tableau suivant donne les effectifs de professeurs français enseignant le français ou enseignant d'autres disciplines en français dans ces six pays. Le nombre des professeurs autochtones enseignant le français et le nombre d'établissements dans lesquels s'exerce l'influence (influence française, étrangère, franco-étrangère) linguistique et culturelle de la France.

a) *Nombre de professeurs français enseignant le français ou enseignant d'autres disciplines en français.*

Algérie :

Dans les établissements français..... 703

Dans les établissements étrangers..... 5.861

Tunisie :

Dans les établissements français..... 423

Dans les établissements étrangers..... 2.872

Maroc :

Dans les établissements français..... 1.257
 Dans les établissements étrangers..... 7.497

Cambodge :

Dans les établissements français..... 65
 Dans les établissements étrangers..... 283

Laos :

Dans les établissements étrangers..... 469

Viet-Nam :

Dans les établissements français et étrangers 334

b) Nombre de professeurs autochtones enseignant le français (aux différents niveaux).

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR	TOTAL
Algérie	13.346	2.156	270	15.772
Maroc	8.817	750	92	9.659
Tunisie	8.500	1.500	250	10.250
Cambodge	5.500	5.000	»	10.500
Laos	»	»	»	1.650
Viet-Nam	»	»	»	1.465

c) Nombre d'établissements (français, étrangers, franco-étrangers) dans lesquels s'exerce l'influence linguistique et culturelle de la France.

Algérie :

Etablissements français : 5 lycées et 5 collèges secondaires.
 Etablissements étrangers : 570 lycées et collèges.

Tunisie :

Etablissements français : 6 lycées ;
 Etablissements étrangers : 168 établissements du second degré.

Maroc :

Etablissements français : 8 lycées ;
 Etablissements étrangers : 210 établissements du second degré.

Cambodge :

Etablissements français : 1 lycée ;

Etablissements étrangers : 32 lycées et collèges.

Laos :

Etablissements étrangers : 24 lycées et collèges publics ou privés.

Viet-Nam :

Etablissements français : 5 lycées et collèges et 5 écoles primaires ;

Etablissements étrangers : 22 collèges privés.

Dans ces pays, comme d'ailleurs dans d'autres régions du monde, le problème fondamental est celui de la relève par le personnel autochtone du personnel enseignant français. Il n'y a, et nous nous en réjouissons, aucune divergence de vue entre le Ministère et la Commission sur ce point.

Les maîtres nationaux tendent à prendre la relève des enseignants français dans le cycle primaire.

Dans l'enseignement secondaire, supérieur et technique, cette politique rencontre peut-être plus de difficultés car les pays ne disposent pas encore de cadres susceptibles de remplacer les professeurs français.

Nous constatons qu'il y a encore au Maroc 8.754 professeurs français et en Algérie 6.564. Ce sont des chiffres très importants si on les compare d'abord à ceux de l'ensemble de notre coopération culturelle et aussi à ceux des professeurs autochtones enseignant le français : Maroc, 9.659 ; Algérie, 15.762.

Il est bien certain que la France doit, le plus rapidement possible, achever une évolution qui devrait nous conduire à consacrer nos moyens en personnel à la seule formation des professeurs étrangers. Sachant que le Gouvernement a les mêmes préoccupations qu'elle à ce sujet, la Commission souhaiterait une accentuation de la politique ordonnée dans cette direction. Elle pense en particulier que le problème d'une meilleure répartition géographique de nos interventions culturelles ne pourra trouver une solution satisfaisante qu'à partir du moment où dans les pays du Maghreb les enseignants français seront uniquement employés à la formation des instituteurs et des professeurs de l'enseignement secondaire.

*

* *

A aucun moment nos interventions en matière culturelle ne doivent avoir de visée politique comme nous l'avons déjà dit, c'est le point sur lequel il est bon d'insister car on peut le constater en maints pays, chez ceux qui sont chargés de la diffusion de notre culture, langue et culture doivent être dissociées et la culture dont nous, Français, sommes les dépositaires est le résultat d'un long travail, d'un grand nombre d'échanges entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, elle n'est pas notre apanage propre. C'est elle, plus encore que notre langue, que nous devons transmettre. En définitive, c'est la civilisation européenne qui, seule, a des droits à se proposer pour l'amélioration des conditions de vie, du progrès social et de l'homme dans le reste du monde. Cependant, il ne serait pas réaliste de croire que le fait de parler une même langue ne crée pas des liens particuliers qui trouvent naturellement leur expression sur le plan politique. Ainsi sont posés les problèmes de ce qu'on est convenu d'appeler la « francophonie » et des relations privilégiées que la France peut avoir avec les pays francophones.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons particulièrement insisté sur ce point, aussi cette année nous contenterons-nous de rappeler cette question et d'indiquer qu'à notre sens le Gouvernement français a suivi comme il convenait les initiatives prises en faveur de la francophonie et qui se sont fait jour depuis deux ans. Cet intérêt s'est traduit de façon concrète par une aide matérielle importante (notamment en ce qui concerne l'Agence de Coopération des pays francophones créée à Niamey en février 1969) et un appui aux participations françaises dans diverses réunions qui ont été tenues, les deux dernières étant la Biennale de la Langue française à Liège en octobre 1969 et le Congrès de l'Institut international de Droit d'expression française à Montréal en septembre 1969.

*

* *

A. — ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

1. — *Les établissements d'enseignement.*

De quels moyens disposons-nous pour dispenser l'enseignement du français à l'étranger ? Nous disposons d'abord d'établissements d'enseignement et nous disposons en second lieu d'un personnel enseignant nombreux.

Les établissements où le français est enseigné appartiennent à quatre catégories :

— les lycées relevant de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques ;

— les lycées relevant d'organismes subventionnés par le Département ;

— les établissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours ;

— les établissements d'enseignement d'Etat étranger.

Au 1^{er} janvier 1969, le nombre de ces différents établissements s'élevait à 1.137 lycées et collèges scolarisant 758.698 élèves.

Dans la première catégorie, celle des établissements relevant du Ministère des Affaires étrangères, 49 établissements groupent 46.590 élèves encadrés par 1.564 professeurs détachés par le Département. Les instituts français sont au nombre de 59, ils groupent 96.401 élèves, le nombre des professeurs détachés par le Département étant de 254. Quant aux centres culturels, ils sont au nombre de 167, 89.954 étudiants y sont inscrits.

Dans les établissements relevant d'organismes subventionnés par le Département et qui sont au nombre de 55, 362 professeurs détachés donnent un enseignement à 33.768 enfants.

Les établissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours sont au nombre de 27 ; 181 professeurs détachés par le Département y enseignent ; ils comptent 11.763 élèves.

Les lycées d'Etat étrangers auxquels le Département apporte son concours sont en très grand nombre, plus de mille (1.007) ; 666.577 élèves y sont inscrits qui reçoivent un enseignement de 13.161 professeurs détachés par le Département.

Lycées d'Etat étrangers auxquels le département apporte son concours.

PAYS	LYCEES	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de professeurs détachés par le département.
Afghanistan	Lycée de garçons Estekial de Caboul	2.548	19
	Lycée de jeunes filles Malalai de Caboul	2.717	7
Algérie	570 lycées et collèges.....	160.000	3.382
Bulgarie	Lycée de langue française de Sofia	600	3
	Lycée de langue française de Varna	340	2
	Lycée de langue française de Sta- razagora	350	4
Cambodge	32 établissements	117.000	291
Laos	15 lycées et collèges.....	7.368	238
Libye	Lycée	»	98
Maroc	210 établissements du second degré	257.000	7.107
R. A. U.	6 lycées Al Hourreya.....	7.455	63
Tunisie	168 établissements du second degré	110.000	2.010
Turquie	Lycée national turc Galatsasaray.	1.199	35
Totaux	1.007 lycées et collèges.....	666.577	13.161

Si l'on examine rapidement ce tableau, on s'aperçoit que c'est pour le Maghreb et le Cambodge que l'on trouve les chiffres les plus importants d'élèves. C'est ainsi que pour l'Algérie on trouve 10 établissements de la première catégorie scolarisant 5.389 élèves encadrés par 333 professeurs ; dans la quatrième catégorie, 570 lycées et collèges groupant 160.000 enfants et 3.382 professeurs détachés par le Département. Un grand effort est fourni également pour le Maroc : 8 établissements de la première catégorie (relevant du Ministère des Affaires étrangères) scolarisent 10.802 élèves encadrés par 476 professeurs.

L'Alliance israélite universelle a également 32 établissements relevant d'un organisme subventionné par le Département ; ces 32 établissements bénéficient de la présence de 18 professeurs détachés et comptent 6.900 élèves.

Dans le même pays, 210 établissements marocains du second degré groupent 257.000 élèves et bénéficient de l'enseignement donné par 7.107 professeurs. Par contre, en Amérique latine, où la demande d'enseignement du français est si forte et avec laquelle

nous avons des liens de civilisation et d'histoire si étroits, nous ne disposons que de deux établissements de la première catégorie scolarisant 238 élèves encadrés par 10 professeurs. En ce qui concerne les établissements de la deuxième catégorie, nous pouvons dire que, sauf pour le Chili, la situation est très insuffisante (2 lycées franco-brésiliens, 2 établissements en Colombie et 1 collège franco-péruvien, 1 lycée en Uruguay et 2 lycées au Mexique).

Le tableau ci-joint permettra de se rendre compte que l'action culturelle française à l'étranger a pour support des associations dont le mérite n'est plus à démontrer : l'Alliance française, la Mission laïque, l'Alliance israélite universelle, le Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger, le Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.

Nombre d'établissements, effectifs scolaires, nombre de professeurs détachés pour les cinq grandes associations subventionnées par le Quai d'Orsay (1^{er} janvier 1969).

NOMBRE d'élèves.	NOMBRE DE PROFESSEURS détachés.	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
185.000	<i>Alliance française.</i> 1.500 recrutés sur place : 380 professeurs détachés (environ).	1.200 comités d'Alliances françaises. 9 lycées ou collèges.
11.250	<i>Mission laïque.</i> 250 recrutés sur place. 171 détachés.	13 lycées, écoles ou centres culturels.
18.625	<i>Alliance israélite universelle.</i> 1.050 environ recrutés sur place. 18 détachés (16 au Maroc et en Israël) dont 2 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	71 établissements.
1.450	<i>Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger</i> (47, rue de Clichy). 23 détachés dont 9 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	1 établissement.
2.000.000	<i>Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.</i> 21 détachés, 47 contrats-types. Nombre de professeurs religieux et de recrutés sur place inconnu.	

Les chiffres qui sont donnés dans ce tableau pourraient faire l'objet de quelques commentaires.

Nombre d'établissements catholiques à l'étranger dispensent certes un enseignement du français, mais il faut bien reconnaître que malgré l'attachement à notre pays, à notre langue, à notre culture dont leurs dirigeants font preuve, ne serait-ce d'ailleurs qu'en raison du fait que les vocations françaises ne sont pas toujours aussi nombreuses qu'ils le souhaiteraient, du fait aussi d'une certaine attitude trop conformiste à l'égard de la culture traditionnelle, l'enseignement du français qui est donné dans ces établissements ne correspond pas à ce qu'il devrait être à notre stade de civilisation.

Ne pourrait-on pas dire aussi que la politique d'enseignement de l'Alliance française ne tient pas toujours assez compte des aspects scientifiques et techniques de la culture de notre époque ? On apprend trop le français comme la langue des écrivains classiques, de ceux du XVIII^e et du XIX^e siècle, la notion de culture littéraire imprègne trop des esprits qui ne sont pas toujours assez ouverts aux exigences scientifiques et techniques, qui ne comprennent pas toujours autant qu'il le faudrait que l'humanisme du XX^e siècle ne peut être que scientifique et technique. Sur ce point, votre commission n'a pas le sentiment d'être en désaccord avec la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques ; elle pense, au contraire, qu'il y a une convergence de vues, mais que, assez souvent, le personnel détaché ne comprend pas toujours la nécessité d'une véritable rénovation pédagogique. Ce qui doit être enseigné, c'est une langue simple, les termes de la science et de la technique modernes car ce qui intéresse les hommes des pays en voie de développement, c'est d'avoir un moyen d'accéder à la culture scientifique et technique dont ils sentent bien qu'en définitive tout progrès économique, social et même politique dépend.

Subventions accordées en 1969 par le Ministère des Affaires étrangères.

NATURE DE LA SUBVENTION	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des amitiés françaises et œuvres protestantes.	CONGREGATIONS catholiques.
Fonctionnement du siège central à Paris	400.000	117.000	30.000	»	99.500
Fonctionnement des établissements (y compris matériels pédagogiques)	1.947.850 570.900	626.580	725.730	»	9.298.960
Rémunérations	18.472.487	7.404.773	1.199.642	442.800	1.329.696
Emprunts	93.634	49.812	49.812	»	49.812
Entretien et réparation des immeubles	45.000	450.000	»	»	»
Investissements	641.280	»	»	50.000	»
Total pour 1969	22.171.151	8.648.165	2.005.184	492.800	10.777.968
Total général 1969 ...	44.095.268				
Total général des subventions accordées en 1968.	18.724.875	7.536.496	1.718.001	410.000	13.108.052
Augmentation entre 1969 et 1968	41.498.424				
	2.596.844 (6,6 %)				

Subventions accordées en 1969 au titre du chapitre 68-81.

OPERATION	MONTANT	ALLIANCES françaises.	ŒUVRES protestantes.
Alliance française de Belo Horizonte...	200.000	200.000	»
Alliance française de Montevideo.....	300.000	300.000	»
Inspection générale des alliances françaises d'Argentine	73.280	73.280	»
Copenhague : église réformée	50.000	»	50.000
Alliance de Cali (prévue)	68.000	68.000	»
	691.280	641.280	50.000

2. — *Le personnel enseignant.*

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les effectifs du personnel enseignant et du personnel administratif culturel étaient, au 1^{er} janvier 1969, de 26.544, dont 26.246 pour le personnel enseignant proprement dit et 144 conseillers, attachés culturels et scientifiques et de coopération technique :

Effectifs du personnel enseignant et du personnel administratif culturel.

GROUPES DE PAYS	PERSONNEL enseignant.	PERSONNEL administratif.	CONSEILLERS attachés culturels et scientifiques et de coopération technique.	TOTAUX
Europe occidentale.....	1.326	32	36	1.394
Europe de l'Est.....	144	8	11	163
Proche-Orient	396	17	8	421
Asie-Océanie	284	7	19	310
Amérique du Nord.....	1.015	23	19	1.057
Amérique latine.....	646	15	22	683
Afrique (Sud du Sahara).....	790	7	16	813
Afrique du Nord.....	20.663	30	6	20.699
Cambodge - Laos et Viet-Nam..	982	15	7	1.004
Totaux	26.246	154	144	26.544

Le budget voté pour 1969 ne comportait aucune augmentation des effectifs budgétaires du personnel civil enseignant à l'étranger, au contraire, une diminution de 20 postes était prévue à l'Office universitaire et culturel en Algérie et a pris effet au 1^{er} octobre 1969. En revanche, les effectifs des volontaires du service national actif ont pu être sensiblement augmentés ; ces augmentations portent principalement, pour l'année scolaire 1968-1969, sur le Canada : 100 postes ; l'Asie : 40 postes ; l'Europe : 30 postes ; l'Amérique latine : 20 postes.

D'autre part, les effectifs de professeurs civils et volontaires du service national non rémunérés par le Département ont augmenté principalement au Maroc : 600 postes ; en Tunisie : 150 postes, et en Libye : 100 postes.

Si l'on examine le tableau ci-dessous on s'apercevra qu'entre 1968 et 1969 il y a une légère augmentation du nombre des appelés du service national au titre de la coopération culturelle.

**Appelés du Service national incorporés en 1968 et 1969
au titre de la Coopération culturelle.**

(Enseignants.)

PAYS	1968	1969
Maroc	705	487
Tunisie	473	572
Algérie	462	513
Moyen-Orient	167	154
Amérique du Nord	180	223
Amérique latine	53	81
Europe	23	49
Afrique	85	119
Asie - Océanie	76	147

C'est avec satisfaction que la commission a pris connaissance d'une note du Ministère concernant les conseillers et attachés culturels, scientifiques et de coopération technique. Une réorganisation, en effet, de l'ensemble des postes de ces personnels est actuellement, nous dit-on, à l'étude dans la double perspective d'un regroupement sur le plan local des activités de nos missions diplomatiques dans les domaines culturel, scientifique et technique, sous la direction d'un seul responsable, en vue d'un élargissement et d'un assouplissement des conditions de recrutement ainsi que d'une harmonisation de la situation des personnels intéressés sans distinction d'origine.

Les effectifs de ces personnels seraient les suivants :

— Conseillers et attachés culturels de coopération technique	47
— Conseillers et attachés culturels.....	85
— Conseillers et attachés de coopération technique..	21
— Conseillers et attachés scientifiques.....	18
Total	171

On remarquera qu'eu égard à l'importance de notre coopération culturelle, scientifique et technique à l'étranger, le nombre de ces conseillers et attachés est relativement faible et sans doute est-il insuffisant. La commission ne peut manquer de manifester son accord sur la nécessité d'un regroupement sur le plan local des activités de nos missions diplomatiques dans les domaines culturel, scientifique et technique sous la direction d'un seul responsable. Pour les membres de votre commission qui ont participé à des missions d'information, il apparaît clairement que toute notre action de coopération culturelle et technique avec un pays étranger doit être inspirée sur le plan local par un seul homme sous l'autorité de l'ambassadeur. Cette action doit s'exercer par l'intermédiaire des établissements relevant directement de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, ou indirectement d'organismes subventionnés par ce Département, ou encore par l'intermédiaire de professeurs détachés dans les établissements secondaires privés, ou enfin par des professeurs détachés dans d'autres établissements privés ou publics étrangers.

Le fait que les organismes privés soient subventionnés par le Département, qu'ils reçoivent également l'aide de professeurs détachés français, nous conduit à demander que, sur le plan local, leur action s'accomplisse selon les directives du responsable du poste diplomatique.

Dans une mission que votre rapporteur a pu accomplir récemment, cette coordination lui est apparue souvent comme préparée par la facilité des rapports personnels entre les directeurs d'alliances et les conseillers culturels et l'ambassadeur, et comme quelquefois insuffisamment réalisée en raison peut-être de certaines questions personnelles, en raison aussi, à n'en pas douter, d'une certaine autonomie de principe qui n'est pas toujours conforme à la bonne gestion des deniers publics et à la réussite de l'action culturelle.

Il importe donc de bien définir un principe fondamental : l'action culturelle et de coopération technique doit être élaborée sous l'autorité de l'ambassadeur par le conseiller de coopération culturelle et technique et selon les directives de celui-ci par tous ceux qui, à un titre quelconque, représentent la culture française dans le pays en question.

Au sujet des conseillers et attachés culturels, scientifiques et de coopération technique, la commission estime aussi que leur situa-

tion, en ce qui concerne en particulier les indemnités de représentation qui leur font défaut, n'est pas ce qu'elle devrait être. Nous l'avons déjà dit, à notre sens, en période de paix, l'essentiel de l'activité diplomatique réside dans les relations culturelles et de coopération technique. Les conseillers culturels, scientifiques et de coopération technique mènent donc cette action diplomatique par des voies qui sont aujourd'hui les plus efficaces, par conséquent, ils doivent bénéficier de tous les avantages qui peuvent leur donner le prestige nécessaire à leurs fonctions et également attirer à cette carrière, dont l'importance ne saurait échapper à personne, d'excellents éléments des milieux intellectuels.

Votre commission demande au Gouvernement d'examiner avec la plus grande attention ce problème. Il ne s'agit pas au demeurant d'un personnel très nombreux, par conséquent les mesures qui pourraient être prises ne seraient pas très onéreuses. Il importe que ces hommes, très peu nombreux, soient très bien choisis, sélectionnés d'une façon très stricte et qu'ils disposent de moyens importants pour diriger une action culturelle et de coopération technique qui vaut à la France un capital d'amitié et de prestige sans aucune mesure avec les sommes engagées.

*
* * *

Nous avons dit au début de ce rapport qu'au Maghreb spécialement, mais aussi dans d'autres pays, le problème le plus urgent était de passer de l'enseignement direct à la formation des professeurs étrangers de français. Pour cela nous disposons, en particulier, d'un corps ou plus exactement d'un groupe très peu nombreux de conseillers et orienteurs pédagogiques. Il était au 1^{er} janvier 1969, au nombre de 152. Ils nous paraissent particulièrement utiles pour deux raisons : d'abord ils se consacrent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français et des disciplines enseignées en français et, à ce titre, leur champ d'action comprend en premier lieu les professeurs français détachés à l'étranger mais bien entendu, dans la mesure même où comme nous le souhaitons les professeurs étrangers de français se substituent de plus en plus aux professeurs

français, c'est à ceux-là que les conseillers et orienteurs pédagogiques doivent consacrer l'essentiel de leur temps.

Pour ce qui touche aux professeurs français, les conseillers et orienteurs pédagogiques :

a) Les informent des nouvelles techniques ou méthodes mises au point dans les Centres français de recherche pédagogique (CRE-DIF-BELC) ;

b) Pour ce faire, ils organisent des journées d'information pédagogique et des stages qui permettent de familiariser les professeurs avec l'utilisation de ces moyens ;

c) Ils déterminent également les orientations pédagogiques à suivre dans nos établissements à l'étranger et sont souvent appelés à en aménager les programmes ;

d) Les orienteurs pédagogiques assurent l'encadrement de nos professeurs détachés sous l'autorité de nos conseillers culturels et en accord avec les responsables des établissements.

Les professeurs étrangers de français bénéficient également de journées de stages d'information organisés au profit du personnel français. De plus :

a) Ils sont encouragés à se réunir en associations locales et à rédiger des bulletins de liaison ;

b) Les orienteurs pédagogiques peuvent être appelés à préparer avec eux la rédaction de manuels nationaux.

Devant les besoins toujours plus grands en personnel d'encadrement, il a été organisé, durant l'été 1969, un stage destiné à la formation de 250 professeurs conseillers pédagogiques. C'est donc 402 orienteurs et conseillers pédagogiques qui, à la fin de l'année 1969, contribuent à améliorer la qualité de l'enseignement de notre langue à l'étranger.

Insistons à nouveau sur un point fondamental. Il s'agit, certes, d'enseigner avec des « méthodes » très rapides, les méthodes audiovisuelles, le français. Il s'agit avant tout d'intéresser les étrangers, en particulier les jeunes gens qui acquièrent une formation scientifique ou technique, à notre langue et pour cela il faut la leur enseigner en leur proposant le langage des techniques, le langage du monde moderne.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de la répartition qualitative des enseignants au 1^{er} janvier 1968 :

Effectifs d'enseignants au 1^{er} janvier 1967, 1968 et 1969.

(Répartition par catégorie.)

	EFFECTIFS		
	Au 1 ^{er} janvier 1967.	Au 1 ^{er} janvier 1968.	Au 1 ^{er} janvier 1969.
Instituteurs	7.674	6.687	4.469
Professeurs d'enseignement secondaire	12.163	13.770	13.965
Enseignement technique.....	2.557	2.381	2.383
Professeurs d'enseignement supérieur	1.527	1.603	1.839
Fonctions diverses (conseillers pédagogiques, personnel administratif, etc.).....	1.668	2.567	2.048
	(1) 25.589	(2) 27.068	(3) 24.704

(1) Dont 23.090 civils et 2.499 militaires.

(2) Dont 22.557 civils et 4.451 militaires.

(3) Dont 20.500 civils et 4.574 militaires.

Notons la continuation d'un mouvement que nous avons déjà indiqué les années précédentes, la diminution du nombre des instituteurs. Le nombre des professeurs d'enseignement secondaire reste à peu près stable ainsi que celui des professeurs d'enseignement technique et des professeurs d'enseignement supérieur, c'est une tendance que nous devons approuver. Il faut, en effet, faire porter notre action soit au plus haut niveau dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement technique et sur ce point nous devons regretter que les chiffres de professeurs d'enseignement technique restent encore et de très loin très inférieurs à celui des professeurs d'enseignement secondaire.

L'enseignement technique qui s'inscrit dans nos actions culturelles est évidemment très proche de la coopération technique ; dans la plupart des pays où nous intervenons, la formation des ouvriers spécialisés, des techniciens moyens est d'importance capitale. On peut même se demander si, dans certains cas, l'essentiel de nos ressources et d'une façon générale l'essentiel des ressources des

pays du C. A. D. ne devrait pas, en matière culturelle être concentré sur des actions d'enseignement technique. Il y a sur ce point, nous semble-t-il, un effort à demander au Ministère des Affaires étrangères.

Formation des professeurs étrangers de français.

Les deux tableaux ci-joints permettront au Sénat de se rendre compte de l'effort qui est fait en Algérie — ceci atténue les remarques qui ont pu être faites au sujet de l'importance de l'effort culturel français dans ce pays — en ce qui concerne la formation des professeurs étrangers de français, mais ils permettront aussi de comprendre que l'avenir de notre langue n'est pas seulement dans les pays sous-développés mais dans les pays de civilisation industrielle avancée en particulier l'U. R. S. S., les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. L'U. R. S. S. fait un effort considérable puisqu'il y a, en 1969, 45.000 professeurs environ de français ; les Etats-Unis viennent en second lieu avec 30.000 puis la Grande-Bretagne avec 15.000 et l'Allemagne avec 12.300.

15 premiers pays pour le nombre de professeurs étrangers de français (1) :

	1968	1969
1. U. R. S. S. (2).....	12.000-13.000	45.000
2. Etats-Unis	»	30.000
3. Algérie	16.250	15.772
4. Grande-Bretagne	15.632	15.000
5. Allemagne	7.445	12.300
6. Italie	11.133	11.935
7. Tunisie	9.692	10.250
8. Cambodge	3.500	10.500
9. Maroc	8.332	9.659
10. Pays-Bas	3.190	6.879
11. R. A. U.....	2.710	2.783
12. Roumanie	2.460	2.500
13. Suède	1.853	2.161

(1) Aucun chiffre n'a été communiqué par les postes pour les pays suivants : Ile Maurice, Laos, Nouvelle-Zélande.

(2) En ce qui concerne l'Union soviétique les variations par rapport à l'année 1968 sont dues à une information incomplète sur les effectifs pour cette dernière période. D'autre part, les Etats-Unis étaient absents des précédentes estimations du fait de l'insuffisance des données.

15 premier pays pour la proportion de professeurs de français par rapport à la population (en pourcentage) :

	1968	1969
Ile Maurice	0,56 %	»
Algérie	0,20 %	0,133 %
Tunisie	0,16 %	0,227 %
Laos	0,08 %	»
Maroc		0,068 %
Cambodge		0,166 %
Nouvelle-Zélande	0,05 %	»
Uruguay	0,027 %	0,02 %
Grande-Bretagne	0,027 %	0,026 %
Danemark	0,023 %	0,06 %
Suède	0,022 %	0,05 %
Italie	0,021 %	0,022 %
Pays-Bas	0,02 %	0,05 %
U. R. S. S.....		0,019 %
Bulgarie	0,015 %	»
Etats-Unis		0,015 %
Allemagne	0,012 %	0,02 %
Australie	0,012 %	»

Le Ministère entend, en 1970, accorder une priorité aux pays où le français est une langue obligatoire de l'enseignement secondaire, ou sur le point de le devenir, et à ceux où une action précédemment entreprise doit être poursuivie pour porter ses fruits : Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Chili, Mexique, etc.

Ces orientations nous semblent bonnes. Précisons que dans certains pays, par exemple ceux d'Amérique latine, on ne peut pas toujours demander que l'enseignement de la langue française soit obligatoire ; ce que l'on pourrait par contre essayer d'obtenir de tous ces pays qui, bien évidemment, ne peuvent pas négliger l'anglais, langue des Etats-Unis, c'est que les programmes d'enseignement secondaire comprennent obligatoirement une deuxième langue, celle-ci pouvant être au choix de l'élève le français ou l'allemand ou le russe ou telle autre encore.

Si nous obtenions cela, alors nous pourrions faire porter nos efforts sur la formation des professeurs étrangers de français en

espérant que, par étapes successives, nous étendrions notre action. Il est en effet impossible, dans un pays donné, de rendre l'enseignement d'une langue étrangère obligatoire si l'on ne dispose pas d'un nombre suffisant de professeurs autochtones, mais la formation de ces professeurs exige des moyens considérables dans des pays où, par hypothèse, les ressources financières sont en général faibles.

Les questions de la formation des professeurs étrangers de français et des professeurs de français à l'étranger sont si importantes que nous donnerons ici les informations qui nous ont été communiquées à ce sujet par le Ministère des Affaires étrangères.

Formation de professeurs étrangers de français.

1° Formation en France.

- a) Bureaux de Recherches pédagogiques divers :
- Centre de recherches et de diffusion du français à l'étranger (CREDIF) : 260 stagiaires (4), 2 stages, 28 pays ;
 - Centre de linguistique appliquée de l'Université de Besançon (C. L. A. B.) : 160 stagiaires, 1 stage, 30 pays ;
 - Centre d'étude de la civilisation (C. E. C.) : 40 stagiaires, 1 stage, 15 pays ;
 - Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (C. I. E. P.) : 288 stagiaires, (40) 16 stages, 16 pays ;
 - Institut d'études françaises de Pau : 85 stagiaires, 1 stage, 3 pays.
- b) Bourses pour cours d'été d'Universités : 300 boursiers, 18 stages, 44 pays.
- c) Allocations d'études à des professeurs de français de l'enseignement supérieur : 57 (14).

Ainsi, environ 1.000 professeurs étrangers de français ont participé en France à des stages de perfectionnement pédagogique.

Environ 60 professeurs étrangers de français sont venus des pays de l'Amérique latine. A ce propos, il convient de noter que les stages sur place conviennent mieux à des pays dont l'éloignement rend difficile la venue des professeurs en France.

2° Formation à l'étranger.

a) Le Département a mis à la disposition des autorités locales environ 200 lecteurs ou professeurs auxquels est confié un enseignement dans les Universités et les Instituts pédagogiques.

b) Environ 12.000 professeurs étrangers de français ont participé à près de 300 stages organisés dans 90 pays par nos Services culturels à l'étranger avec le concours des 152 orienteurs et conseillers pédagogiques détachés par la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. En 1969, l'effort a porté sur le contrôle du contenu des stages qui a été développé et précisé.

58 stages ont été organisés avec le concours de spécialistes venus de France et qui ont donné lieu à 127 missions.

Ces stages se répartissent comme suit :

Pays de l'Europe de l'Est : 15 stages, 6 pays, 770 stagiaires ;

Pays de l'Europe occidentale : 16 stages, 9 pays, 1.000 stagiaires ;

Afrique : 9 stages, 8 pays, 420 stagiaires ;

Extrême-Orient : 7 stages, 5 pays, 350 stagiaires ;

Moyen-Orient : 5 stages, 5 pays, 290 stagiaires ;

Amérique latine : 5 stages, 4 pays, 830 stagiaires.

La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques se préoccupe de développer son action pédagogique en favorisant la création de bureaux ou de centres de perfectionnement pédagogique qui permettront d'assurer la relève des enseignants français. Des efforts particuliers dans ce sens ont été faits au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Ethiopie, au Viet-Nam, au Laos et au Cambodge.

Formation de professeurs de français à l'étranger.

Les différents organismes qui travaillent en France, à la formation et au perfectionnement des professeurs de français à l'étranger, ont poursuivi leur action, sous l'impulsion de la Direction générale des Relations culturelles, scientifique et technique.

1° Centre de recherches et de diffusion du français à l'étranger, le C R E D I F a assuré l'encadrement de nombreux stages en France et à l'étranger. En France, trois stages se sont déroulés à Royan, Aix et Montpellier, à l'intention de 260 pro-

fesseurs de français à l'étranger. Des spécialistes ont assuré des sessions au Vénézuéla, en Uruguay, au Liban, en Italie, au Viet-Nam, en Irlande et en Grande Bretagne.

En 1970, ce centre poursuivra son action au niveau de la formation et complètera les recherches entreprises dans la définition de la méthodologie de la formation d'animateur de stage et dans l'étude d'un matériel d'enseignement du français langue de spécialité ;

2° Le Bureau pour l'enseignement de la langue et la civilisation française dans le monde (B. E. L. C.) :

La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques a confié en 1969 à ce bureau l'organisation d'un stage de six semaines au cours duquel ont été formés 250 animateurs pédagogiques destinés à assurer sur place le perfectionnement des professeurs de français à l'étranger. A l'étranger le B. E. L. C. a envoyé de nombreux spécialistes qui ont assuré l'encadrement de stages en Europe : Pays-Bas, Finlande, Danemark, dans les pays d'Afrique anglophone ainsi qu'en Thaïlande et au Chili.

En 1970, cet organisme continuera d'assurer l'encadrement de stages pédagogiques à la demande du Ministère des Affaires étrangères. Parallèlement il entreprendra des recherches dans les domaines de la psycho-linguistique et du niveau intermédiaire de l'apprentissage du français langue étrangère.

3° Le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (C. I. E. P.).

En 1969, il a accueilli 288 professeurs de français à l'étranger au cours de 16 stages à l'étranger, des spécialistes du C. I. E. P. ont assuré l'encadrement de deux stages, au Brésil et en Allemagne.

En 1970, le C. I. E. P. recevra un nombre analogue de professeurs. Il sera de plus sollicité pour l'organisation de stages élaborés dans le cadre de la rénovation pédagogique dans la mesure où elle s'applique aux établissements français à l'étranger.

4° Le Centre de linguistique appliquée de l'université de Besançon (C. L. A. B.).

A la demande du Ministère des Affaires étrangères a permis l'inscription de 160 professeurs de français à l'étranger au stage d'été qu'il organise chaque année.

En 1970, il poursuivra l'élaboration d'une méthode d'enseignement du français langue étrangère dont les deux premiers

degrés ont déjà été publiés. Il sera également sollicité pour l'accueil de près de 200 stagiaires.

5° L'Institut des professeurs de français à l'étranger (Sorbonne) (I. P. F. E.).

Il assurera en 1970, la préparation des professeurs étrangers de français à l'option « Pédagogique du français langue étrangère » qui sera ouverte dans le cadre du troisième degré de l'université de Paris.

Formation des professeurs français de langue étrangère.

Certes, le choix des méthodes pédagogiques relève de la compétence du Ministère de l'Education nationale. Le département, nous dit-on, est associé à toutes les opérations qui ont pour but de permettre aux futurs professeurs de langue étrangère d'aller se perfectionner dans le pays dont ils étudient la langue : commission mixte pour l'octroi des bourses d'études offertes par le pays d'accueil, sélection et nomination des assistants et des lecteurs, échanges entre la France et l'Allemagne, en vue de leur perfectionnement, de professeurs de langue étrangère. En outre, les conseillers culturels et les directeurs d'instituts jouent un rôle important pour l'accueil des assistants et le règlement des problèmes qu'ils peuvent avoir avec leurs employeurs, la mise à leur disposition de documentation et de matériel pédagogique, le contrôle de leur travail.

Bien que ce sujet soit évidemment hors de la compétence du Ministère des Affaires étrangères, il importe peut-être dans une vue globale des relations culturelles, d'insister un peu sur ce point.

La formation des professeurs français de langue étrangère, peut-être aussi celle des professeurs d'autres pays, est la traduction d'un certain état de choses dans lequel en particulier les moyens de transport et les échanges étaient moins faciles.

Il conviendrait sans doute que le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Education nationale s'efforcent de rénover un type d'enseignement qui aurait certainement le plus grand avantage à profiter des modifications intervenues dans les rapports entre les différents pays. Ne peut-on penser, en définitive, qu'un professeur de langue étrangère doit être presque complètement formé dans le pays dont il a choisi la langue ?

3. — *L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision. — Les méthodes audio-visuelles.*

Au début de ce rapport, nous avons montré quelle était la difficulté pour le Ministère des Affaires étrangères d'atteindre avec des moyens pourtant relativement importants, une population scolaire qui allait en s'accroissant d'une façon très considérable pour deux raisons : accroissement naturel très élevé dans les pays sous-développés et élévation du taux de scolarisation. A des besoins de civilisation de masse doivent répondre des moyens de culture de masse. La radiodiffusion et la télévision nous paraissent devoir être utilisées de plus en plus et peut-être davantage qu'elles le sont actuellement. De plus, l'utilisation des méthodes audio-visuelles a l'avantage de former rapidement à la connaissance de notre langue, en particulier les stagiaires qui doivent venir en France. Les résultats de l'utilisation de ces méthodes peuvent être considérés comme satisfaisants. Aussi insistons-nous pour que les équipements nécessaires soient donnés partout où ils peuvent être employés.

Nous présenterons ci-dessous au Sénat les informations qui concernent l'enseignement du français dans les établissements français ou étrangers par les méthodes audio-visuelles, à l'exclusion de toutes les autres formes que revêt l'action du département quant à la diffusion de la culture française (utilisation de films d'enseignement, émissions de radio et de télévision).

Les méthodes diffusées par le département sont celles qu'ont mises au point le Centre de recherches et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF) et le Bureau d'études pour la langue et la civilisation française (B. E. L. C.).

La méthode « Bonjour Line » utilisable pour les enfants de 8 à 11 ans ; les deux degrés de la méthode « Voix et images de France » pour les adolescents et les adultes.

Toutefois il convient de noter que les centres audio-visuels sont les établissements utilisant les méthodes élaborées par le CREDIF. En effet l'utilisation de ce matériel pédagogique suppose un équipement assez coûteux ; de plus, ces méthodes ne peuvent être mises à la disposition que des seuls professeurs titulaires du diplôme délivré par le CREDIF.

Par contre, l'exploitation des méthodes utilisant le tableau de feutre (il en existe une douzaine environ) ne nécessite pas de matériel audio-visuel onéreux.

Les centres. — Les établissements exclusivement « audio-visuels » sont rares. Généralement l'enseignement « audio-visuel » co-existe avec l'enseignement dit traditionnel.

Six cents centres environ sont répartis dans les divers pays relevant de cette direction générale.

Effectifs. — On peut considérer que l'enseignement audio-visuel met en mesure de s'exprimer dans notre langue environ 70.000 élèves ou étudiants étrangers. Pour un quart l'effectif se compose d'enfants de 8 à 11 ans. Adolescents et adultes constituent l'essentiel des effectifs : futurs enseignants étrangers de français, étudiants de toutes les disciplines (scientifique, technique, artistique).

Les professeurs. — Le personnel affecté dans ces centres est constitué de professeurs détachés par le Département et de professeurs recrutés localement (français ou étrangers). Environ 300 professeurs détachés par le Gouvernement français et 2.400 professeurs locaux utilisent les méthodes élaborées par le Credif.

Le tableau récapitulatif ci-dessous fait apparaître l'importance des centres dans les différents groupes de pays.

Centres audio-visuels où les méthodes élaborées par le CREDIF sont employées.

REGIONS	EFFECTIF DES ELEVES	PROFESSEURS DETACHES
Afrique	11.800	60
Moyen-Orient	3.200	15
Asie. — Océanie	5.500	25
Europe	10.500	54
Amérique latine	39.000	146
Total	70.000	300

B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE CULTURE ET D'INFORMATION

1. — *Le Fonds culturel.*

Le moyen dont nous disposons sur le plan budgétaire pour favoriser la diffusion commerciale des livres français est le Fonds culturel (1).

En 1964, le Fonds culturel était doté de 4.300.000 F ;

En 1965, il recevait 5.300.000 F ;

En 1966, il recevait 6.500.000 F ;

En 1967, il recevait 7.500.000 F ;

En 1968, il recevait 8.000.000 F.

Cette dotation progresse pour l'année qui vient de 1.350.000 F, soit 17 %.

Il est certainement nécessaire, bien que les deux Fonds ne soient pas inscrits au même budget, de rapprocher le Fonds culturel, que nous appellerons Fonds culturel « livre », du Fonds culturel « presse », inscrit au budget des Services du Premier ministre (Information) pour un montant de 6.867.000 F pour 1970.

Si nous faisons le total des deux fonds culturels qui concourent l'un et l'autre de diverses manières à la diffusion de la pensée française sous la forme écrite, nous remarquons une augmentation, assez faible mais régulière :

En 1964.....	10.500.000 F.
En 1965.....	12.167.000 —
En 1966.....	13.367.000 —
En 1967.....	14.617.000 —
En 1968.....	14.867.000 —
En 1969.....	15.367.000 —
En 1970.....	16.217.000 —

Le fonds culturel « presse » a en effet été diminué cette année de 500.000 F, en sorte que le total des deux fonds n'est augmenté que de 850.000 F.

(1) Chapitre 42-23, article 4.

Le fonds culturel consacré à la diffusion commerciale des livres permet des actions de trois types :

- actions collectives générales ;
- actions collectives d'ordre commercial et financier ;
- aide aux éditeurs.

Actions collectives générales :

— Expositions	700.000	
— A. N. L. F. E.....	955.000	
— Bulletin critique.....	130.000	
— Actions à mener dans le cadre de la coopération avec le Brésil et le Québec.	750.000	
	<hr/>	2.535.000

Actions collectives d'ordre commercial et financier :

Avec l'accord des éditeurs, le Crédit global affecté à ces actions a été ramené de 1.360.000 F en 1968 à 965.000 F..... 965.000

Il s'agit essentiellement de faciliter la vente dans des pays où le marché est particulièrement difficile, par des opérations du type compensation des pertes de change, des surremises, etc.

Aide aux éditeurs :

— Contrats-programmes	4.430.000	
— Aide aux éditeurs de musique.....	70.000	
	<hr/>	4.500.000
		<hr/>
		8.000.000

En 1970, les crédits nous permettront seulement de poursuivre les actions déjà engagées en 1969. Sur 1.350.000 F de crédits supplémentaires, 650.000 F seront consacrés à l'Exposition universelle d'Osaka (15 mars au 13 septembre 1970).

En ce qui concerne l'expression écrite, votre rapporteur tient à dire que si la diffusion commerciale du livre français écrit en français doit être encouragée, il convient une fois encore de dissocier langue et culture.

Votre Commission estime que des éditions bilingues pourraient être préparées des ouvrages littéraires et scientifiques les plus importants, le fonds culturel pouvant être amené à prendre à sa charge les frais supplémentaires entraînés par ce genre de présentation. On allierait ainsi un moyen de diffusion de notre culture à un moyen d'incitation à apprendre notre langue. Peut-être aussi une solution pourrait être cherchée dans la publication d'hebdomadaires qui comprendraient des articles en langue étrangère, bilingues et en français, sur des sujets qui peuvent intéresser les ressortissants des pays dans lesquels ils seraient diffusés. Sans doute cette solution ne peut-elle être envisagée pour des pays de faible dimension, ayant un nombre assez limité d'habitants. Par contre, elle pourrait très probablement l'être pour des groupes de pays de même langue. Nous pensons en particulier à l'Amérique espagnole qui compte 140 millions d'habitants parlant cette langue. Une édition privée pourrait peut-être, avec l'appui du département et aussi sans doute le soutien intellectuel des institutions spécialisées dans les études sur l'Amérique latine, se charger d'une opération qui serait, sur le plan de l'incitation culturelle, certainement efficace. Votre rapporteur souhaite que l'on étudie sérieusement cette question pour voir si elle peut comporter une solution du genre de celle que nous proposons ici.

2. — *Exportation de livres.*

Si nous regrettons l'année dernière la diminution de l'exportation de livres entre 1965 et 1966 (— 5 %), nous pouvons cette année souligner une augmentation très importante (+ 23,55 %) entre 1967 et 1968. Il n'en reste pas moins que, dans certains pays, pour des raisons très complexes que nous ne pouvons pas analyser ici mais d'une façon cependant assez étonnante, nos exportations de livres ne sont pas ce que nous pourrions en espérer. Citons, à titre d'exemple, le Brésil.

Nous n'avons pu obtenir de renseignements précis pour 1968 en ce qui concerne l'exportation de livres allemands et anglais mais nous rappellerons qu'en 1967, la France venait après l'Allemagne fédérale, ce qui paraît tout à fait anormal compte tenu de l'importance de nos actions de coopération technique et culturelle et du nombre de francophones.

Exportations de livres français.
(Valeur, exprimée en francs.)

1963	1964	1965	1966	1967	1968	AOUT 1969
198.016.000	221.772.000	255.394.000	273.069.000	259.399.000	320.495.000	200.059.000
+ 12 %	+ 15 %	+ 7 %	- 5 %	+ 23,55 %		

**Exportations de livres français dans les trois grands pays d'Europe :
en Allemagne, Grande-Bretagne et Italie.**

	ANNEE 1967		ANNEE 1968	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
	Allemagne	4.680	5.289	4.769
Grande-Bretagne	6.493	6.942	9.613	7.571
Italie	3.414	6.833	3.330	7.848
Total	14.587	19.064	17.712	21.231

**Importations françaises de livres
en provenance d'Allemagne, Grande-Bretagne, Italie.**

	ANNEE 1967		ANNEE 1968	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
	Allemagne	10.146	13.447	13.181
Grande-Bretagne	8.134	10.790	5.483	9.902
Italie	75.460	47.354	99.798	68.469
Total	93.740	71.591	118.462	93.404

Nous remarquerons une progression régulière mais faible des exportations françaises vers les trois grands pays de l'Europe occidentale, une diminution de nos importations en provenance de Grande-Bretagne, et une augmentation sensible de celles qui viennent d'Italie. En fait, il nous paraît tout à fait souhaitable de voir nos importations de livres augmenter ; ce qui est à craindre, c'est une insuffisance de nos exportations.

Orientation géographique des exportations françaises de livres.

	ANNEE 1967		ANNEE 1968	
	Quintaux métriques.	Francs français (1.000).	Quintaux métriques.	Francs français (1.000).
<i>Europe.</i>				
1. — U. E. B. L.	46.593	54.272	49.660	59.731
3. — Suisse	23.514	31.963	34.383	40.664
6. — Italie	3.414	6.833	3.330	7.848
8. — Grande-Bretagne	6.493	6.942	9.613	7.571
11. — Espagne	3.382	6.319	3.188	6.091
12. — Allemagne fédérale.....	4.680	5.289	4.769	5.812
	88.076	111.618	104.943	127.717
<i>Amérique.</i>				
2. — Canada	26.300	37.650	35.706	49.751
4. — Etats-Unis	8.627	16.895	9.799	21.915
	34.927	54.545	45.505	71.666
<i>Afrique.</i>				
5. — Algérie	8.102	10.138	14.198	19.104
9. — Maroc	3.757	5.605	4.230	6.929
13. — Côte-d'Ivoire	3.322	5.210	3.135	5.346
14. — Madagascar	2.280	3.484	2.551	4.587
19. — Cameroun	2.112	3.069	2.075	3.388
24. — Sénégal	2.464	3.579	1.709	2.790
	22.037	31.085	27.898	42.144
<i>Moyen-Orient.</i>				
2. — Liban	2.829	4.598	2.495	7.747
Total	147.869	201.846	180.841	249.274

Exportations vers les quinze premiers pays importateurs de livres français.

P A Y S	PREMIER SEMESTRE 1968		PREMIER SEMESTRE 1969	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
1° U. E. B. L.	21.148	25.470	21.222	29.049
2° Suisse	14.139	17.244	21.776	23.866
3° Canada	11.765	17.765	13.589	20.770
4° Etats-Unis	3.634	8.441	4.275	9.807
5° Algérie	3.283	5.379	3.359	5.891
6° Italie	2.093	4.077	3.853	5.468
7° Allemagne	2.224	2.715	2.863	3.786
8° Espagne	1.635	2.800	2.013	3.002
9° Grande-Bretagne ...	3.284	2.850	3.646	2.805
10° Maroc	1.458	2.314	1.158	2.088
11° Pays-Bas	1.572	1.804	1.222	2.010
12° Côte-d'Ivoire	1.208	2.065	1.111	1.973
13° Madagascar	1.037	1.971	1.204	1.969
14° Argentine	»	»	1.063	1.928
15° Mexique	»	»	1.262	1.769

Les exportations françaises de livres vers les autres pays pour le premier semestre semestre 1969 s'établissent ainsi :

P A Y S	QUINTAUX métriques.	MILLIERS de francs.	P A Y S	QUINTAUX métriques.	MILLIERS de francs.
Afghanistan	2	4	Chine	»	2
Afrique du Nord espagnole.	4	8	Chypre	3	5
Afrique du Sud.....	52	96	Colombie	252	511
Albanie	1	6	Comores	24	53
Allemagne (République démocratique)	42	117	Congo (République du)....	243	506
Andorre	32	53	Congo (Kinshasa).....	448	720
Angola	19	48	Corée du Sud.....	1	5
Arabie séoudite.....	5	8	Costa-Rica	25	49
Australie	67	183	Cuba	2	9
Autriche	42	107	Curaçao	»	1
Bahrein			Dahomey	116	238
Birmanie	1	2	Danemark	114	248
Bolivie	4	9	République dominicaine...	27	51
Brésil	366	1.092	Egypte	146	298
Bulgarie	5	20	Equateur	4	14
Burundi	45	115	Ethiopie	13	22
Cambodge	241	535	Finlande	57	126
Cameroun	784	1.541	Formose	1	1
République centrafricaine..	125	241	Gabon	209	535
Chili	182	478	Ghana	3	6
Ceylan	»	1	Gibraltar	»	»
			Grèce	235	541

P A Y S	QUINTAUX métriques.	MILLIERS de francs.	P A Y S	QUINTAUX métriques.	MILLIERS de francs.
Guadeloupe	507	1.156	Nouvelle-Zélande	7	17
Guatemala	159	310	Océanie britannique.....	4	12
Guinée	51	230	Ouganda	6	14
Guinée espagnole.....	»	»	Pakistan	1	5
Guyane française.....	113	253	Panama	193	229
Haïti	166	269	Paraguay	11	23
Haute Volta.....	59	113	Pérou	25	66
Honduras	30	35	Philippines	1	5
Honduras britannique.....	»	»	Pologne	215	450
Hong Kong.....	»	3	Polynésie française.....	280	584
Hongrie	14	47	Portugal	670	1.534
Indes occidentales.....	»	9	Réunion	691	1.252
Indonésie	12	22	Rhodésie du Sud.....	3	8
Irak	5	9	Roumanie	350	626
Iran	106	254	Rwanda	14	69
Irlande	4	9	Saint-Pierre et Miquelon...	15	17
Islande	1	2	Salvador	4	6
Israël	315	486	Sénégal	414	715
Japon	445	1.432	Sierra Leone.....	»	1
Jordanie	1	3	Somalie	1	4
Kenya	4	10	Soudan	1	3
Koweït	18	39	Suède	324	385
Laos	98	189	Syrie	24	56
Liban	818	1.516	Tchad	129	153
Libéria	3	5	Tchécoslovaquie	46	108
Libye	21	48	Territoire des Affars et des Issars	85	189
Malaysia	2	5	Thaïlande	122	170
Malte	1	3	Togo	118	195
Mali	44	162	Tunisie	868	1.626
Martinique	992	1.732	Turquie	356	814
Mascate Oman.....	4	12	U. R. S. S.	98	120
Maurice (Ile).....	101	171	Uruguay	112	205
Mauritanie	40	92	Union indienne.....	22	49
Mozambique	21	51	Venezuela	275	592
Nicaragua	23	47	Viet-Nam Nord.....	6	8
Niger	169	313	Viet-Nam Sud.....	328	753
Nigeria	10	29	Yougoslavie	107	300
Norvège	42	90	Zambie	1	2
Nouvelle-Calédonie	329	556			
Nouvelles-Hébrides	10	18	Total	98.223	145.881

Exportations de livres français (répartition par branche).

	1951 (1)	1965	1966	1967
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)		
Littérature	54,40	24	32,33	33,12
Enseignement	49,34	26,18	23,61	22,38
Encyclopédies	45,59	18,85	13,27	12,72
Jeunesse	10,54	7,86	5,50	5,39
Sciences et techniques.....	16,84	7,16	6,94	7,48
Religion	6,50	3,32	4,55	4,33
Médecine	9,58	3,62	2,93	3,02
Art et bibliographie.....	13,42	5,27	4,99	5,06
Droit	6,48	2,68	2,62	2,73
Erudition	4,94	2,06	1,76	2,12
Bibliophilie	»	»	0,74	0,72
Cartes géographiques.....	»	»	0,76	0,93
Total	217,63	100	100	100

(1) Chiffres obtenus d'après les déclarations de l'enquête statistique annuelle en appliquant à l'exportation de chaque maison les pourcentages qu'elle déclare pour son chiffre d'affaires global en ce qui concerne chaque discipline.

Nous enregistrons peu d'amélioration sur les pourcentages de 1966 et de ce tableau il résulte clairement, comme de ceux que nous avons présentés l'année dernière, que l'importance des ouvrages de littérature (près du tiers des exportations) est beaucoup trop élevée, celle des livres de sciences et techniques (7,48 %) s'est un peu relevée (7,16 % en 1965, 6,94% en 1966). Les livres de médecine, qui représentaient 3,62 % de nos exportations en 1965, tombent à 2,93 % en 1966 pour remonter à 3,02 % en 1967.

Nous soulignons, l'année dernière, que cette répartition par branche des livres exportés reflétait bien la conception que l'on a de la culture française dans les pays étrangers, conception contre laquelle il faut lutter. Sans doute des aides différenciées pourraient être apportées à l'exportation du livre en tenant compte de la nécessité où nous sommes de faire comprendre aux étrangers qu'il y a en France une culture scientifique et technique qu'ils auraient profit à connaître.

Nous insistons à nouveau à ce sujet pour que l'ensemble des problèmes qui concernent le livre français, qu'il s'agisse de sa présentation, de sa commercialisation, de son prix et, d'une façon générale, de tous les problèmes très complexes de sa diffusion, soient revus, sans oublier les problèmes d'incitation à la lecture par des émissions de radiodiffusion et de télévision et aussi par un ou plusieurs magazines du type que nous avons envisagé.

3. — *Envoi gratuit de livres.*

Les crédits affectés par la Direction générale des relations culturelles à l'envoi de livres français à l'étranger sont passés de 3.850.000 en 1967 à 4.340.000 en 1968. Ils sont prélevés sur la dotation du chapitre 42-23, article 3, § a. Leur montant en 1970 sera le même qu'en 1969 : 4.170.000 F.

Les deux tableaux ci-dessous permettent de se rendre compte de la répartition entre les différentes formes d'envois gratuits et par grandes régions géographiques :

Envoi gratuit de livres.

a) *Répartition entre différentes formes d'envois.*

	1967	1968	1969
Nouveautés	900.000	925.000	925.000
Récompenses scolaires	400.000	425.000	425.000
Approvisionnement	2.330.000	2.720.000	2.550.000
Diffusion générale	220.000	270.000	270.000
	3.850.000	4.340.000	4.170.000

b) *Répartition par grandes régions géographiques (1969).*

	Pourcentage.
Europe de l'Ouest	25,54
Europe de l'Est	10,74
Afrique	7,35
Afrique du Nord	7,85
Moyen-Orient	7,53
Amérique du Nord	9,88
Amérique latine et centrale	16,11
Asie	11,91
Océanie	3,09

IV. — L'action culturelle.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de l'évolution des effectifs entre le 1^{er} janvier 1968 et le 1^{er} janvier 1969. Ces effectifs sont en diminution : 418 unités pour le personnel enseignant et 437 pour le personnel administratif et culturel. La diminution est particulièrement sensible pour les trois pays d'Afrique du Nord.

Personnel civil et militaire.

(Effectifs au 1^{er} janvier 1968 et au 1^{er} janvier 1969.)

	PERSONNEL enseignant.		PERSONNEL administratif et culturel (2).	
	1968	1969	1968	1969
Cambodge, Laos et Viet-Nam (1).....	353	413	69	66
Algérie (1).....	707	639	520	289
Maroc (1).....	1.142	1.220	329	219
Tunisie (1).....	571	351	122	74
Autres pays (chap. 31-11, art. 5).....	2.382	2.114	536	491
	5.155	4.737	1.576	1.139

(1) Services et établissements français.

(2) Le personnel administratif et culturel comprend les conseillers et attachés culturels ainsi que les conseillers et attachés scientifiques.

Effectifs 1968 : conseillers culturels : 53 ; attachés culturels, 84 ; conseillers scientifiques : 6 ; attachés scientifiques : 10.

Effectifs 1969 : conseillers culturels et attachés culturels : 85 ; conseillers et attachés scientifiques : 18 ; conseillers et attachés culturels et de coopération technique : 47.

A. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

Chapitre 42-22.

Bourses et accueil d'étudiants.

	1969	1970		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Boursiers à l'étranger	7.820.000	7.820.000	+ 879.062	8.699.062
Article 2. — Boursiers en France	37.440.000	37.440.000	— 708.525	36.731.475
Article 3. — Accueil d'étudiants étrangers	1.400.000	1.400.000	»	1.400.000
Totaux	46.660.000	46.660.000	+ 170.537	46.830.537

Au chapitre 42-22 sont inscrits les crédits de bourses et d'accueil d'étudiants, d'un montant de 38.772.000 F en 1968, ils atteignaient 46.660.000 F en 1969. De 1969 à 1970, l'augmentation est faible (+ 170.537 F) ; elle résulte de la différence entre l'augmentation assez importante des crédits consacrés aux boursiers à l'étranger (+ 879.062 F) et la diminution de ceux qui sont affectés aux boursiers en France (— 708.725 F).

1. — *Bourses accordées à des étudiants étrangers pour continuer leurs études en France.*

Nous déplorons que les crédits affectés aux boursiers en France soient réduits d'une façon aussi sensible. L'octroi des bourses est un moyen d'incitation très efficace pour l'enseignement du français et constitue certainement un des moyens essentiels de notre action de coopération culturelle. L'austérité budgétaire impose sans doute ce choix. Nous ne pouvons que nous incliner mais nous voudrions que les restrictions qu'il implique ne portent

pas sur les secteurs scientifiques et techniques. Une politique d'austérité a quelquefois l'avantage d'obliger à définir des principes rigoureux. Ce pourrait être l'occasion de bien préciser que toute notre action doit tendre de plus en plus à développer les relations scientifiques et techniques, à leur accorder une priorité sur les autres. Le choix des secteurs dans lesquels les bourses sont accordées est un des moyens essentiels de cette politique.

Boursiers en France (bourses d'enseignement supérieur).

a) Répartition par disciplines.

	1966-1967	1967-1968	1968-1969
	(En pourcentage.)		
Lettres et sciences humaines.....	56,5	54,3	53,30
Sciences et techniques.....	14	15,2	15,70
Médecine et pharmacie.....	10	9,9	9,40
Droit, sciences économiques et politiques.....	10	10,6	10,80
Beaux-arts.....	9,5	8,1	7,90
Divers.....	»	»	2,90

Les statistiques pour 1968-1969 font apparaître une diminution légère mais assez continue depuis 1966-1967 de la proportion des bourses accordées aux étudiants qui se consacrent aux lettres et sciences humaines. De 56,5 % en 1967, cette proportion passe à 53,30 %. Corrélativement, les bourses de sciences et techniques passent de 14 à 15,70 %.

Cette évolution traduit une intention du département à laquelle la Commission souscrit entièrement. La Commission voudrait cependant que le mouvement soit plus rapide, les choix plus tranchés, compte tenu bien entendu des circonstances locales qui peuvent obliger à les accomplir.

En ce qui concerne les lettres et sciences humaines, il serait sans doute bon de distinguer ces deux catégories de bourses. De la même façon, il conviendrait également de préciser quelles sont les bourses d'enseignement technique et les bourses scientifiques. Dans de nombreux pays en effet, le personnel qui manque le plus

est un personnel de techniciens moyens et l'on aimerait voir s'accroître le nombre de bourses qui permettent à des jeunes gens de formation technique moyenne de venir confirmer leurs connaissances en France.

Quant aux sciences humaines, elles sont traditionnellement liées aux lettres alors qu'en fait, elles devraient ressortir — et ressortissent en fait — à un esprit et à des méthodes de pensée tout à fait différents.

Votre Commission attire l'attention du département sur ces distinctions et sur ces orientations qui lui paraissent conformes aux nécessités du développement des pays aidés.

b) Répartition par niveaux d'études.

A la rentrée universitaire d'octobre 1968 le nombre des boursiers étrangers déjà titulaires d'une licence s'élevait à 1.863, se répartissant comme suit :

— professeurs et assistants de Faculté.....	121
— étudiants préparant un doctorat d'Etat en France.....	88
— étudiants préparant un doctorat de cinquième cycle.....	385
— étudiants préparant un doctorat d'Université.....	356
— étudiants ayant déjà exercé certaines professions dans leur pays et se perfectionnant en France (avocat, architecte, fonctionnaire, etc.).....	238
— membres de l'enseignement secondaire à l'étranger.....	170
— étudiants préparant des examens divers et titulaires d'une licence dans leur pays	505

c) Répartition géographique.

	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Europe occidentale	1.375	1.369	1.002
Europe de l'Est.....	584	721	912
Afrique	256	522	587
Maroc - Tunisie	507	436	477
Algérie	63	94	103
Moyen-Orient	310	306	368
Amérique du Nord.....	153	213	362
Amérique latine	613	794	973
Asie - Océanie	404	487	525
Cambodge - Laos - Viet-Nam	191	195	196
	4.456	5.137	5.505

d) Centres universitaires d'accueil.

1) Répartition par Académie des boursiers étrangers.
(Renseignements valables pour le mois de décembre 1968.)

CENTRES	TOTAL au 31 décembre 1967 (sans le Maroc, la Tunisie, ni le Viet-Nam).	TOTAL AU 31 DECEMBRE 1968		TOTAL général au 31 décembre 1968.
		Boursiers du Gouvernement français gérés par les services des œuvres universitaires.	Boursiers du Gouvernement français relevant des Associations Viet-Nam, Tunisie, Maroc.	
		Récapitulatif.		
Aix - Marseille	149	169	80	249
Amiens	3	6	5	11
Besançon	58	78	44	122
Bordeaux	85	98	76	174
Caen	46	55	28	83
Clermont-Ferrand	30	34	6	40
Dijon	39	39	7	46
Grenoble	227	240	100	340
Lille	49	43	42	85
Limoges	2	1	4	5
Lyon	169	167	64	231
Montpellier	121	145	61	206
Nancy	88	82	95	177
Nantes	20	28	16	44
Nice	57	87	20	107
Orléans - Tours	40	47	24	71
Paris	2.304	2.381	575	2.956
Poitiers	57	45	6	51
Reims	6	5	12	17
Rennes	35	31	12	43
Rouen	8	11	15	26
Strasbourg	198	221	116	337
Toulouse	223	273	151	424
Total	4.014	4.286	1.559	5.845

Nous constatons malheureusement, cette année encore, que plus de la moitié des boursiers étrangers sont inscrits dans une université parisienne : 2.956 sur 5.845 au 31 décembre 1968. Au 31 décembre 1967, ils étaient 2.304 à Paris sur 4.014, ces derniers chiffres ne tenant pas compte du Maroc, de la Tunisie et du Vietnam.

On a peine à comprendre une telle politique. Certes, ces effectifs ne sont pas considérables si on les rapproche de ceux des étudiants de la région parisienne. Néanmoins, compte tenu des conditions de travail à Nanterre, à la Sorbonne, à Censier, et d'une façon générale dans les centres parisiens, on aimerait que le département prenne des décisions assez énergiques pour affecter la grande majorité des étudiants boursiers dans les centres de province.

2) *Bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants africains dans les universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive.*

Une motion spéciale doit être faite pour les bourses qui sont accordées aux étudiants dans les universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive. On sait que les crédits de personnel de bourse des universités sont à la charge du Ministère de l'Education nationale. On sait aussi qu'il est souhaitable de donner aux Africains, dans toute la mesure possible, un enseignement qui ne les sépare pas de leur milieu et de leurs habitudes de pensée, de leur cadre de vie.

Votre rapporteur estime que ce principe est vrai pour les ressortissants des 14 républiques africaines et malgache qui sont la mouvance française. Il pense aussi que ce principe est bon pour les ressortissants des autres Etats africains. Aussi, n'est-ce pas sans quelque ennui qu'il constate la diminution du nombre de bourses qui sont accordées aux étudiants de ces universités.

**Bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants africains
dans les Universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive.**

	1967-1968	1968-1969	Prévisions 1969-1970
Congo (1)	10	10	6
Gambie	5	5	2
Ghana	19	19	22
Kenya	12	12	8
Libéria	3	4	2
Malawi	1	4	4
Maurice (2)	»	»	8
Nigeria (3)	69	65	48
Ouganda	18	18	15
Sierra Leone (4).....	14	14	8
Soudan (5)	1	»	»
Tanzanie	6	6	7
Zambie	15	12	17
Total	173	169	147

(1) Ce programme prend fin progressivement, à la suite de demandes de transfert de dossiers en France et d'échecs répétés d'une partie des étudiants congolais. L'expérience paraît donc peu intéressante.

(2) Reprise en charge progressive, en 1969 et 1971, par tranches de 8, des 24 bourses attribuées à des étudiants mauriciens par le Rectorat de l'Université de Tananarive.

(3) Diminution du chiffre, en raison de l'absence du contingent fourni par l'Université de Nsukka (Biafra).

(4) La Sierra Leone n'est pas en mesure de nous envoyer un nombre de candidats correspondant à celui des bourses mises à sa disposition.

(5) Les autorités soudanaises n'ont pas donné suite à nos offres de bourses dans les Universités francophones d'Afrique.

e) Caractéristiques et modalités de la bourse.

Durée du séjour :

La presque totalité des bourses sont accordées pour une année universitaire ; elles peuvent être renouvelées si le programme des études des étudiants l'exige.

Toutefois, pour certains pays d'Europe notamment, un petit nombre de bourses du contingent est fractionné en bourses de courte durée (2 à 6 mois) ou en bourses d'été (1 mois).

Montant de la bourse :

Selon le niveau des études effectuées les étudiants bénéficient soit d'une bourse de perfectionnement au taux de 750 F par mois, soit d'une bourse d'études au taux de 500 F par mois.

Les premières sont accordées pour des études doctorales, les secondes pour des études de 1^{er} et 2^e cycle jusqu'à la maîtrise.

A noter toutefois qu'en application des accords Peyrefitte-Johnson signés en 1967 avec le Gouvernement du Québec le taux des bourses allouées aux étudiants québécois sont respectivement de 1.500 F par mois pour les bourses de perfectionnement et de 750 F par mois pour les bourses d'études.

Prise en charge des frais de voyage :

D'après les dispositions réglementaires fixant les conditions d'attribution des bourses aux étudiants étrangers ceux-ci ne bénéficient que du droit au voyage de retour, le voyage aller étant à leur charge et à celle de leur gouvernement.

Certaines dérogations sont apportées à cette règle, soit dans le cadre de notre action en faveur des pays moins développés (de l'Amérique latine, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient), soit dans le cadre d'accords particuliers (Québec), pour lesquels le Département prend en charge les voyages aller et retour.

A cet égard le Département a depuis deux ans affrété chaque année pour les pays de l'Amérique latine et pour le Québec des « charters » pour le transport des boursiers du Gouvernement français. Ces expériences se sont révélées en tous points satisfaisantes et notamment sur le plan financier, puisque le coût du transport des bénéficiaires s'est établi à moins de 50 % du prix de revient normal.

f) Bourses de spécialisation.

A côté des bourses d'études, nous trouvons les bourses de spécialisation ou bourses de stage. Elles sont destinées à des experts ou à des spécialistes déjà qualifiés, désireux de se perfectionner dans des domaines ne relevant pas de l'industrie ou du commerce, tels que l'administration publique, l'agriculture (médecine, art vétérinaire), l'économie rurale, la santé publique, l'architecture et l'urbanisme, etc... Ces bourses sont attribuées pour une durée

moyenne de six mois. Leur montant s'élève à 750 F par mois, auquel s'ajoute une indemnité de logement variant entre 100 et 250 F, selon le montant du loyer.

Il en a été distribué, selon le tableau ci-dessous, 240 en 1967 et 1968, 244 en 1969.

Bourses de spécialisation.

BOURSES DE SPECIALISATION	1967	1968	1969
Albanie	7	Reconduction des chiffres de 1967.	7
Bulgarie	30		30
Hongrie	20		20
Pologne	20		20
Roumanie	25		28
Tchécoslovaquie	25		25
Yougoslavie	33		33
Australie	5		6
Canada	»		»
Israël	10		10
Japon	60		60
Nouvelle-Zélande	5		5
	240		244

2. — Bourses accordées aux étudiants français pour des études dans des pays étrangers.

a) Bourses accordées aux étudiants français par les pays étrangers.

Il convient de distinguer parmi ces bourses celles que certains gouvernements étrangers offrent unilatéralement à nos jeunes compatriotes de celles qui leur sont accordées par les pays avec lesquels nous sommes liés par des accords d'échanges culturels.

La grande majorité des boursiers, énumérés dans ces tableaux, sont des linguistes. Les gouvernements étrangers participent ainsi, sous forme de bourses, à la formation des professeurs français de langues étrangères. Les bourses qu'ils accordent à nos futurs enseignants sont la contrepartie de celles que nous leur offrons pour former leurs professeurs de français.

Toutefois, il en est autrement en ce qui concerne le Canada et le Québec où la plupart des boursiers sont des scientifiques (environ 70 p. 100). Il convient également de noter que les bourses en U. R. S. S. sont de plus en plus sollicitées par des étudiants en disciplines scientifiques.

Les bénéficiaires de ces bourses sont d'un niveau élevé, supérieur à la licence, à l'exception des titulaires de bourse d'un mois qui, souvent, n'ont pas encore achevé leur licence.

Ces bourses sont, en général, accordées pour une année universitaire. Certains pays accordent, toutefois, des bourses d'été d'une ou de deux mensualités. C'est, notamment, le cas de l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les pays de l'Europe de l'Est.

PAYS	NOMBRE DE bourses accordées.		TAUX MENSUEL
	1967-1968.	1968-1969.	
Afrique du Sud.....	2	2	70 rands.
République fédérale d'Allemagne.....	788	851	De 350 à 1.200 marcks suivant la qualification.
Autriche	11	11	2.000 à 3.200 shillings suivant les qualifications universitaires.
Belgique	5	5	5.000 francs belges.
Canada	91	119	250 dollars canadiens (350 dollars pour les boursiers mariés).
Colombie	2	2	1.000 pesos colombiens.
Danemark	4	4	847 couronnes.
Egypte	8	2	30 livres égyptiennes.
Espagne	25	25	5.000 pesetas.
Finlande	2	2	450 à 850 marcks finlandais suivant la qualification du boursier.
Grande-Bretagne	20	15	55 livres sterling.
Grèce	5	5	3.500 drachmes.
Inde	0	6	600 roupies.
Irlande	1	2	250 à 350 livres suivant qualifications universitaires.
Islande	1	1	6.000 couronnes.
Israël	1	1	400 à 900 livres israéliennes.
Italie	136	260	80.000 lire.
Japon	4	4	30.000 yens.
Mexique	4	4	1.200 pesos.
Norvège	4	5	600 couronnes norvégiennes.
Pays-Bas	12	12	350 florins.
Pérou	2	2	2.250 sols.
Québec	43	135	250 dollars canadiens (350 dollars canadiens pour boursiers mariés).
Suède	7	7	700 couronnes suédoises.
Suisse	10	10	430 à 550 francs suisses.
Turquie	1	1	800 livres turques.
Total	1.182	1.513	

Bourses accordées par des pays liés à la France par des accords d'échanges culturels.

P A Y S	NOMBRE de bourses accordées.		TAUX MENSUEL
	1967-1968	1968-1969	
Bulgarie	16	23	80 leva.
Hongrie	21	16	de 1.400 à 2.500 florins, suivant qualifications universitaires.
Pologne	39	43	de 3.000 à 2.400 zlotys.
Roumanie	18	37	1.400 lei.
Tchécoslovaquie	22	11	900 couronnes (1.050 couronnes pour les boursiers mariés).
U. R. S. S.	37	37	150 roubles.
Yougoslavie	4	20	55.000 dinars.
Total	197	187	

Bourses accordées aux étudiants français par des Gouvernements étrangers.

Année universitaire 1968-1969.

	LETTRES et sciences humaines.	BEAUX-ARTS	SCIENCES juridiques et économiques.	SCIENCES pures et appliquées.	MEDECINE	TOTAL
Afrique du Sud.....	1			1		2
Allemagne	689	2	51	46	63	851
Autriche	9			2		11
Belgique	1		1	3		5
Canada (*).....	15	3	21	66	4	109
Colombie	2					2
Danemark	3	1				4
Egypte	2					2
Espagne	24		1			25
Finlande	2					2
Grande-Bretagne	7		2	5	1	15
Grèce	3	2				5
Inde	5		1			6
Irlande	2					2
Islande	1					1
Israël	1					1
Italie	236	24	10	6	2	280
Japon	3		1			4
Mexique	3			1		4
Norvège	4		1			5
Pays-Bas	5		2	5		12
Pérou	1			1		2
Québec (*).....	32		22	35	5	94
Suède	2		2	3		7
Suisse	3		2	5		10
Turquie	1					1
Total	1.057	32	117	181	75	1.462

(*) Ces chiffres tiennent compte de désistements dont viennent d'être informées l'Ambassade du Canada et la Délégation générale du Québec.

**Bourses accordées aux étudiants français par des pays liés à la France
par des accords d'échanges culturels.**

Année universitaire 1968-1969

	LETTRES et sciences humaines.	BEAUX-ARTS	SCIENCES juridiques et économiques.	SCIENCES pures et appliquées.	MEDECINE	TOTAL
Bulgarie	14			9 (stage de 2 semaines).		23
Hongrie	13	3				16
Pologne	26	14	1	2		43
Roumanie	35	2				37
Tchécoslovaquie	6	3	1	1		11
U. R. S. S.	22		2	13		37
Yougoslavie	18	1		1		20
Total	134	23	4	26		187

b) Bourses accordées aux étudiants français par la France.

Le nombre des étudiants et chercheurs français partis à l'étranger pour y compléter leur formation, grâce à une bourse du Département, a pu être porté de 181 pour l'année universitaire 1967-1968 à 205 en 1968-1969.

Les deux tableaux joints en annexe indiquent la répartition des boursiers par pays et par disciplines.

Ces tableaux font apparaître que la moitié des bourses ont été attribuées dans le domaine des sciences pures.

Ils font aussi ressortir que la majorité des candidats s'orientent vers les universités américaines.

Il convient de noter que le nombre des candidats qui souhaitent suivre aux Etats-Unis un enseignement dans le domaine de la gestion des entreprises, ne cesse de croître. Le Département entend encourager cette tendance en accordant un plus grand nombre de bourses pour cette discipline.

Le nombre des boursiers poursuivant des études dans des « Business Schools » américaines s'élève à 57 en 1969 contre 22 en 1968.

Les candidats agréés sont tous d'un niveau élevé qui se situe nettement au-dessus de la licence.

La durée de ces bourses est variable. Elle est fixée en fonction du plan d'études en vue duquel la bourse a été accordée. Certaines bourses sont d'un ou de quelques mois, d'autres d'une année scolaire entière. Pour les pays lointains (en particulier les Etats-Unis), seules sont octroyées des bourses d'une année scolaire, sauf exception pour des travaux de recherches qui peuvent être achevés en six mois.

Le montant des bourses est suffisant pour permettre aux boursiers de subvenir à leurs frais d'entretien et d'études.

Leur taux varie suivant les pays. Il est fixé par référence à celui pratiqué dans chacun de ces pays, en tenant compte des variations du coût de la vie et des droits d'inscription dans les Universités d'accueil.

Aux Etats-Unis, les étudiants inscrits dans les Universités perçoivent, au titre de frais de séjour, une somme mensuelle de 200 dollars, tandis que la prise en charge de leurs frais de scolarité, très variable suivant les Universités, représente une charge mensuelle allant de 50 à 250 dollars.

Les jeunes chercheurs qui effectuent des travaux dans les laboratoires reçoivent pour leurs frais de séjour une bourse de 350 dollars par mois, aucun frais de scolarité ne leur étant réclamé.

Depuis le mois d'octobre 1968, le taux mensuel des bourses accordées aux médecins a été, compte tenu de leur âge et de leur qualification, porté de 350 à 450 dollars.

L'action du Département, sous forme de bourses aux Etats-Unis, est complétée par celle de la « Commission Franco-Américaine d'Echanges culturels » à laquelle le Gouvernement français octroie une subvention annuelle, de 1.250.000 F qui permet le financement des frais de voyage d'un nombre important de professeurs, de chercheurs et d'étudiants français aux Etats-Unis.

Le paiement des bourses d'études à l'étranger, accordées en 1968 à 205 boursiers français, a entraîné pour le Département la dépense d'une somme de 4.665.174 F imputée sur les crédits de l'article budgétaire 42-22 1.

L'augmentation du nombre des boursiers aux Etats-Unis (190 en 1969 contre 161 en 1968) a d'importantes incidences budgétaires. Un budget de 5.423.760 F est prévu pour l'envoi de boursiers français à l'étranger, au titre de l'année universitaire 1969-1970.

**Bourses accordées par la D. G. R. C. S. T. aux étudiants français
pour compléter leur formation à l'étranger.**

Année universitaire 1967-1968.

PAYS	BEAUX-ARTS	LETTRES	MEDECINE	SCIENCES économiques, juridiques et sociales.	SCIENCES pures.	TOTAL
Algérie	1	»	»	»	»	1
Belgique	5	»	»	5	»	10
Congo - Kinshasa	»	»	»	»	1	1
Danemark	»	»	1	»	»	1
Egypte	»	»	»	1	»	1
Etats-Unis	»	4	10	37	82	133
Grande-Bretagne	»	1	»	6	1	8
Italie	3	»	»	12	»	15
Israël	2	»	»	»	»	2
Pays-Bas	»	»	»	8	»	8
Suisse	»	»	»	1	»	1
Total	11	5	11	71	84	181

Année universitaire 1968-1969.

PAYS	BEAUX-ARTS	LETTRES	MEDECINE	SCIENCES économiques, juridiques et sociales.	SCIENCES pures.	TOTAL
Belgique	5	»	»	5	»	10
Canada	»	»	»	»	1	1
Egypte	»	»	»	1	»	1
Etats-Unis	»	1	15	43	102	161
Grande-Bretagne	»	2	»	5	»	7
Israël	2	»	»	»	»	2
Italie	1	»	»	12	»	13
Pays-Bas	»	»	»	8	»	8
Portugal	»	»	»	1	»	1
Suisse	»	»	»	1	»	1
Total	8	3	15	76	103	205

c) *Enseignement des jeunes Français à l'étranger.*

A elle seule, cette question mériterait de très longues analyses. Nous nous bornerons à dire ici que l'enseignement des jeunes Français à l'étranger pose de très nombreux problèmes, souvent très difficiles. Il s'agit de deux choses : d'une part, les moyens pédagogiques qui leur sont offerts, et d'autre part, les moyens financiers.

Les moyens pédagogiques, ce sont les petites écoles, les lycées français ou franco-étrangers, enfin l'enseignement par correspondance. Les moyens financiers, ce sont les bourses qui sont accordées pour ces jeunes Français.

Les moyens pédagogiques :

Les jeunes Français de l'étranger sont scolarisés soit dans les « Petites Ecoles » soit dans les lycées et collèges relevant de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

1° Les Petites Ecoles.

Les « Petites Ecoles » sont des écoles de parents d'élèves dont la vocation essentielle est la scolarisation dans le cycle primaire des jeunes Français résidant à l'étranger. Certaines de ces Petites Ecoles ont, en outre, des classes du premier cycle et du second degré.

Les subventions de fonctionnement allouées à ces établissements relèvent du budget du Ministère de l'Education nationale. Elles se sont élevées pour l'année 1969 à 1.250.000 F. 70 Petites Ecoles en ont bénéficié.

De son côté, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques accorde, dans certains cas, aux petites écoles des subventions d'équipement qui leur permettent de procéder à l'aménagement de leurs locaux ou d'investissements qui les aident à agrandir leurs installations ou même à construire de nouveaux bâtiments.

Le tableau ci-dessous indique le montant et la répartition de ces subventions en 1967 et en 1969 :

Aide aux petites écoles françaises accordée par la D. G. R. C. S. T.

En francs.

En 1967	Ecole de Copenhague (pour son loyer).....	29.000
En 1969	Ecole de Copenhague.....	62.510
En 1967	Ecole de Washington.....	118.000
En 1969	Ecole de Washington.....	79.040
En 1967	Ecole de Munich.....	25.000
En 1967	Ecole de Stockholm.....	200.000
En 1967	Ecole de Quito.....	6.000
En 1969	Ecole de Berne.....	13.500

L'enseignement dispensé dans les petites écoles est conforme aux programmes en vigueur en France.

2° Lycées français ou franco-étrangers.

Ces établissements reçoivent des subventions d'équipement et de fonctionnement de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Ce sont surtout nos établissements d'Afrique du Nord qui absorbent la plus grosse partie de notre effort. C'est ainsi que la participation au fonctionnement de ces établissements s'est élevée :

- pour le Maroc, en 1969, à 46 millions de francs ;
- pour la Tunisie, en 1969, à 24 millions de francs ;
- pour l'Algérie, en 1969, à 36 millions de francs.

Le Département prend, d'autre part, en charge les travaux de construction et de gros entretien.

Pour l'exercice budgétaire 1969, ces dépenses sont les suivantes :

— lycée de Madrid.....	3.065.000
— lycée de Londres.....	275.844
— lycée de Buenos-Aires.....	1.371.000
— lycée français de Vienne.....	870.000
— lycée Descartes de Phnom-Penh.....	175.000
— lycée Lyautey de Casablanca.....	75.000
— lycée de Meknès.....	106.530
— section technique du lycée de Mexico.....	500.000

Enfin, s'il est difficile de déterminer précisément le montant des sommes dépensées pour le matériel pédagogique et les ouvrages scolaires des jeunes français suivant leur scolarité dans des lycées de l'étranger, on peut les estimer à 20 % environ des crédits alloués. Ainsi, les sommes dépensées par le Bureau d'orientation pédagogique pour l'attribution de matériel pédagogique et scientifique se sont élevés en 1968 à 3.100.000 F. L'examen des demandes présentées par nos établissements (lycées français ou franco-étrangers) fait apparaître que la fourniture du matériel utilisé principalement par des enfants français (Viet-Nam, Cambodge, Liban, Maroc, Espagne, Portugal, Autriche, Grande-Bretagne, Amérique latine) correspond sensiblement à 20 % du crédit ci-dessus mentionné, soit 600.000 F environ.

Les jeunes français résidant à l'étranger sont accueillis dans 1.137 lycées et collèges ou écoles relevant, soit de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, soit d'organismes subventionnés par elle, soit encore d'États étrangers auxquels le Département apporte son concours.

Dans les 131 établissements qui relèvent plus directement de la D. G. R. C. S. T. et qui accueillent la grosse majorité des enfants, les programmes, même lorsqu'ils sont « harmonisés » avec des programmes étrangers chaque fois que les réglementations locales l'exigent, respectent toujours pour l'essentiel les programmes français et conservent, comme objectif pédagogique, l'accès aux niveaux et aux diplômes de l'enseignement français. Ainsi, les jeunes français peuvent, sans difficultés, à leur retour en France, poursuivre le cours de leurs études.

Les bourses.

Les crédits affectés aux bourses scolaires en faveur des enfants français installés à l'étranger et inscrits dans des établissements dispensant un enseignement conforme aux programmes français ne relèvent pas du budget du Ministère des Affaires étrangères, mais de celui du Ministère de l'Éducation nationale.

Ces crédits se sont élevés à :

7.700.750 F en 1967.

8.500.750 F en 1968.

9.050.750 F en 1969.

Les crédits demandés pour 1970 s'élèvent à 10.970.750 F. L'augmentation sensible de ces crédits de 1969 à 1970 est due en partie au rajustement rendu nécessaire à la suite de l'alignement monétaire intervenu au mois d'août 1969.

Le nombre des enfants français résidant à l'étranger et inscrits dans des établissements dispensant un enseignement conforme aux programmes français, s'élève pour l'ensemble du monde à 84.000 qui se répartissent comme suit :

Europe	25.000
Afrique du Nord.....	30.000
Afrique noire francophone, Madagascar.....	15.000
Amérique	6.000
Asie	7 000
Afrique noire non francophone.....	1.000

Sur ce nombre 11.000 environ ont bénéficié d'une bourse scolaire en 1969.

B. — LES ÉCHANGES

CHAPITRE 42-23

Action culturelle.

	1969	1970		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Manifestations artistiques	11.000.000	11.000.000	+ 950.000	11.950.000
Article 2. — Echanges culturels et scientifiques :				
§ a. Accueil	4.500.000	4.500.000	— 600.000	3.900.000
§ b. Missions et congrès.....	4.470.000	4.470.000	+ 320.000	4.790.000
§ c. Subventions à des organismes d'échanges culturels.....	2.200.000	2.200.000	— 195.000	2.005.000
Article 3. — Production et diffusion de matériel culturel :				
§ a. Livres, périodiques, publications, photographies	9.500.000	9.500.000	— 80.000	9.420.000
§ b. Expositions scientifiques et culturelles	800.000	800.000	— 15.000	785.000
§ c. Cinéma, radiodiffusion, télévision, disques	45.000.000	45.000.000	+ 700.000	45.700.000
Article 4. — Fonds culturel.....	8.000.000	8.000.000	+ 1.350.000	9.350.000
Article 5. — Frais de documentation et de réception	130.000	130.000	»	130.000
Totaux	85.600.000	85.600.000	+ 2.430.000	88.030.000

L'action culturelle dont les crédits sont inscrits au chapitre 42-23 voit sa dotation augmenter légèrement puisqu'elle passe de 85.600.000 F à 88.030.000 F soit un accroissement de 2.430.000 F (2,8 %).

Cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement des crédits du Fonds culturel : 1.350.000 F et des manifestations artistiques : 950.000 F.

Les échanges scientifiques.

Dans la ligne de ce rapport nous insisterons seulement cette année sur les échanges scientifiques. On sait, en effet, qu'un des aspects les plus novateurs de la réforme intervenue à la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (nom nouveau de la Direction générale des Relations culturelles) réside dans la création d'un service de synthèse : le service des Affaires scientifiques.

Votre commission se réjouit de cette réforme de structure que nous expliquerons à la fin de ce rapport et spécialement de la création de ce service car la signification nous apparaît clairement et correspond entièrement aux vues maintes fois exprimées par la commission : nécessité de cohérence pour la politique d'action culturelle et obligation, dans le monde moderne, de mettre l'accent sur les échanges scientifiques.

Nous présenterons ici les informations qui nous ont été communiquées par le Département sur ses différentes actions entreprises en ce qui concerne les échanges et la coopération scientifique entre la France et les autres nations selon le niveau de développement de ces pays.

Il s'agit d'analyser les conférences scientifiques et les méthodes d'information, d'une part, les relations bilatérales, en second lieu, les relations multilatérales et, enfin, les travaux scientifiques communautaires.

Trois grands principes déterminent la politique de la France en matière de relations scientifiques avec l'étranger : le premier de ces principes est lié à cette constatation que le développement scientifique repose aujourd'hui de plus en plus sur la communication et l'échange de connaissances ; de ce fait une des conditions du progrès de notre propre recherche est le maintien et l'élargissement des contacts scientifiques au niveau mondial.

En second lieu, l'action scientifique à l'étranger doit constituer un complément à l'action scientifique nationale, d'une part parce que certains programmes d'envergure ne peuvent être envisagés qu'à une échelle internationale et dans un cadre multilatéral, d'autre part parce que pour dépasser le seuil critique de l'efficacité scientifique les secteurs de pointe que la France a choisi de développer ont besoin d'un marché plus large que le simple marché national.

Enfin, la France se doit d'adapter sa politique d'aide aux pays en voie de développement aux nécessités du monde moderne. Il ne serait pas raisonnable de prétendre favoriser l'accession à la maturité des jeunes Etats si dans le même temps ne leur était pas apporté un vaste soutien dans un des domaines clé du développement, celui de l'éducation et de la formation scientifique.

C'est au Ministère des Affaires étrangères qu'il appartient de mettre en œuvre ces principes. Pour cela a été créé au sein de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, un Service des Affaires scientifiques dont un des objectifs principaux est d'avoir en permanence une vision générale de toutes les actions scientifiques menées par la France à l'étranger. Ce travail de synthèse, mené en liaison étroite avec le Ministère du Développement industriel et scientifique ainsi qu'avec les divers services et organismes français concernés, doit permettre d'orienter et de coordonner l'ensemble de nos actions scientifiques à l'étranger.

Les crédits consacrés aux relations scientifiques avec l'étranger en 1969 ainsi que les crédits prévus pour 1970 peuvent être regroupés en :

- crédits servant à financer des actions de type bilatéral ;
- crédits représentant la participation de la France à des organismes internationaux de coopération scientifique.

1° LES ACTIONS BILATÉRALES DANS LE MONDE SCIENTIFIQUE

a) *Montant des crédits utilisés.*

Le financement de nos relations scientifiques bilatérales provient des crédits de l'enveloppe Recherche d'une part, mais surtout du budget du Ministère des Affaires étrangères.

1° Crédits provenant de l'enveloppe Recherche.

IMPUTATION	1969	1970
Services scientifiques français à l'étranger.....	2.100.000	3.498.135
Rémunérations et indemnités.....	1.675.000	2.311.248
Fonctionnement des postes.....	425.000	1.186.887
Bourses scientifiques.....	1.020.000	1.020.000
Programme d'échanges avec les pays de l'Est et les pays développés	1.610.000	1.610.000
Diffusion du matériel d'information scientifique.....	290.000	290.000
Aide au développement scientifique.....	2.102.000	2.102.000
Totaux	7.122.000	8.520.135

2° Crédits provenant du budget de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.).

L'effort spécifique de la D.G.R.C.S.T. dans le domaine scientifique et technique ne peut pas encore être chiffré de façon précise. En effet, compte tenu de la date récente de la réforme visant à distinguer nettement les actions culturelles, d'une part, et les actions scientifiques, d'autre part, une comptabilité séparée n'est pas actuellement disponible pour ce qui est de l'octroi des bourses, des échanges de personnes, de la diffusion de livres, de publications et de films, et des réalisations en matière d'exposition.

b) *Bilan des actions entreprises au titre des Relations bilatérales.*

1° Grandes orientations géographiques.

Outre les actions d'éducation et de formation scientifique entreprises dans les pays en voie de développement, la coopération scientifique bilatérale concerne principalement l'Europe de l'Est et un certain nombre de pays hautement développés.

En 1969 ont été ou seront renouvelés les programmes de coopération avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie. Les programmes de coopération avec la Hongrie

et la Bulgarie seront renouvelés en 1970. Parallèlement la coopération franco-soviétique s'est poursuivie, marquée en particulier par la réunion de la Petite Commission à Paris en juillet dernier et par la réunion de la Grande Commission à Moscou au mois d'octobre. L'objectif essentiel de cette forme de coopération est de nouer entre spécialistes et laboratoires homologues, de façon aussi directe que possible, des liens à long terme sur des recherches en commun. Avec les démocraties populaires, la coopération scientifique, après une période d'attente assez longue, paraît susceptible d'entrer dans une phase active. L'apparition, dans les différents programmes qui ont été renouvelés en 1969 de thèmes de recherche communs (pollution de l'air et de l'eau, chimie des macromolécules, recherche agronomique, etc.) pourrait donner à cette opération une forme plus coordonnée et un plus grand intérêt scientifique. Avec l'U. R. S. S. des résultats tangibles ont déjà été obtenus dans certains secteurs (physique nucléaire, hydrologie, recherche agronomique...).

Depuis plusieurs années, la coopération bilatérale tend d'autre part à revêtir des formes plus souples et à se tourner en priorité vers les pays les plus développés. L'action des conseillers et attachés scientifiques en poste dans les grandes capitales revêt sous cet angle une importance croissante. La coopération vise alors à stimuler les échanges dans les secteurs de pointe ou insuffisamment prospectés, et à laisser s'établir les contacts à prolongements économiques.

C'est sur un tel principe que fonctionne, en particulier, l'Association Franco-Suédoise de Recherche. L'intensification des échanges scientifiques et techniques franco-américains décidée lors de la visite officielle qu'a effectuée en France M. Dubridge, Conseiller scientifique du Président Nixon doit également s'opérer dans cette perspective.

2° Moyens mis en œuvre.

1° Le développement du réseau de Conseillers et d'Attachés scientifiques.

Le réseau de Conseillers et Attachés scientifiques comprenait 23 postes en 1969, il est prévu de porter ce chiffre à 27 en 1971.

2° Bourses d'études et de spécialisation (1968-1969):

- Boursiers français à l'étranger: 118 bourses scientifiques et médicales accordées à des étudiants français en 1968-1969. Il est prévu d'accorder 185 bourses en 1969-1970.
- Boursiers étrangers en France :
 - bourses d'enseignement supérieur: 1.310 bourses dans le domaine scientifique et technique sur un total de 5.505, soit 25 %.
 - bourses de coopération technique: 887 bourses dans le domaine scientifique et technique sur un total de 2.169, soit 40 %.
 - bourses de spécialisation: 197 bourses de spécialisation: (stages d'une durée de 3 à 12 mois).

3° Echanges de personnes :

- envoi de personnalités françaises à l'étranger. En 1968, 1.236 personnalités scientifiques françaises ont été envoyées à l'étranger au titre des missions individuelles, de missions collectives ou en vue de participer à des congrès, dont 567 en U. R. S. S. et 143 dans les démocraties populaires. Des chiffres du même ordre seront atteints en 1969 ;
- accueil de personnalités scientifiques étrangères en France.

En 1968, 231 opérations d'accueil de personnalités scientifiques ont été réalisées (312 personnes). Au 15 août 1969, 172 opérations ont eu lieu (212 personnes).

4° Diffusion de matériel d'information scientifique :

- livres et publications scientifiques ;
- cinéma, radio et télévision ;
- expositions scientifiques.

5° Aide au développement scientifique :

- mission de courte et de longue durée (assistance dans le domaine de la recherche scientifique fondamentale et appliquée) :
- missions d'enseignement supérieur ;
- fournitures de matériel de laboratoire, de bibliothèque ou de documentation scientifique ;
- bourses de coopération technique.

2° LES PARTICIPATIONS FRANÇAISES
AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

La France participe à des organismes internationaux de coopération scientifique appartenant à quatre grands secteurs qui correspondent à autant de domaines faisant l'objet sur le plan intérieur d'un effort particulier :

- le domaine nucléaire ;
- le domaine spatial ;
- le domaine de l'océanologie et de la météorologie ;
- le domaine de la biologie moléculaire et de la lutte contre le cancer.

A. — *Participation française*
aux organisations internationales dans le domaine nucléaire.

a) L'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.).

Organisation spécialisée placée sous l'égide des Nations Unies, l'A.I.E.A. présente un intérêt à la fois sur le plan politique puisqu'elle constitue le point de rencontre essentiel entre l'Est et l'Ouest dans le secteur nucléaire, mais aussi sur le plan scientifique du fait des colloques spécialisés qu'elle contribue à organiser et qui sont autant d'occasions de diffusion des connaissances.

La France, qui occupe un siège quasi permanent au Conseil des Gouverneurs de l'A.I.E.A., voit sa quote-part fixée selon les crières des Nations Unies, soit à 5,45 % du total des contributions, c'est-à-dire 817.009 \$.

b) L'Agence européenne de l'énergie nucléaire (E.N.E.A.).

L'E.N.E.A., organisme spécialisé de l'O.C.D.E., est antérieure à Euratom dont la création a porté un coup sensible à son développement. Son budget modeste (7.229.810 F en 1969, dont 18,84 % à la charge de la France) sert à financer les travaux de groupes constitués à la demande et dans lesquels se retrouvent les experts les plus confirmés des pays membres. Parmi les grandes entreprises menées sous l'égide de l'E.N.E.A. il convient de citer le lancement des projets Dragon (réacteur expérimental situé en Grande-Bretagne) et Eurochemic (usine de retraitement du combustible située en Belgique).

c) Euratom.

Le deuxième programme de recherches et d'investissements d'Euratom s'est achevé le 21 décembre 1967, sans que les Etats membres aient pu se mettre d'accord sur la définition des termes d'un nouveau programme commun. De ce fait, il en est résulté en 1969 comme en 1968 un simple budget d'attente s'élevant à 53.217.000 UC en crédits d'engagement et à 57.927.500 UC en crédits de paiement. Selon la clef de répartition fixée à l'article 172, paragraphe 2, du Traité d'Euratom, la contribution française d'élève à 30 %, soit 17.278.100 \$.

d) Le Centre européen de la recherche nucléaire (C.E.R.N.).

La part de la France dans les dépenses du C.E.R.N. est fixée conformément à un barème établi tous les ans par le conseil de cette organisation. Cette part est actuellement de 19,90 %, soit 71.057.283 F, contre 23,27 % à la République fédérale d'Allemagne et 21,61 % à la Grande-Bretagne, par exemple. Depuis 1965 le budget du C.E.R.N. comprend trois parties distinctes :

— le programme de base qui comprend les frais d'exploitation des installations existantes et les investissements au titre du programme d'améliorations ;

— la construction des anneaux de stockage sur la partie française du site de l'organisation ;

— les études sur l'accélérateur de 300 G.E.V.

La réussite qui est celle du C.E.R.N., comme le bénéfice que la France a retiré de cette organisation, justifient semble-t-il largement notre contribution.

B. — *Organisations internationales dans le domaine spatial.*

Les principales participations financières françaises en matière de coopération scientifique internationale dans le domaine spatial sont représentées par nos contributions à :

— L'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (Cecles/Eldo) : contribution française en 1968 : 23.918.000 unités de compte ; contribution française en 1969 : 19.800.000 unités de compte.

— L'Organisation européenne de recherches spatiales (Cers/Esro) : contribution française en 1968 : 50.425.000 F ; contribution française en 1969 : 52.860.000 F.

Nos contributions, dans ces deux organismes, sont imputées au budget du Centre national d'études spatiales.

Pour sa part, le Ministère des affaires étrangères assure la participation française à la conférence spatiale européenne (CSE), soit 29.856 F en 1968 et 46.650 F en 1969, et à la conférence européenne des Télécommunications par satellites (CETS), soit 51.061 F en 1968 et 25.258 F en 1969. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'organisations intergouvernementales au sens strict du terme, mais de réunions tenues périodiquement dont l'objet consiste à établir une coordination entre les différentes activités spatiales européennes.

C. — *Organisations internationales dans le domaine de l'océanologie et de la météorologie.*

a) La commission océanographique intergouvernementale de l'U. N. E. S. C. O. (C. O. I.).

La commission océanographique intergouvernementale a été créée en 1960 par la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. et fonctionne sous son égide. A ce titre, la C. O. I. ne dispose pas d'un budget séparé mais d'une simple ligne budgétaire au sein du budget général de l'U. N. E. S. C. O., ligne qui se monte à 300.000 dollars pour la période 1969-1970. Il convient de rappeler que la France participe à raison de 5,65 % au budget général de l'U. N. E. S. C. O.

Outre la promotion de recherches océanographiques par les pays membres, la C. O. I. a établi un « système mondial intégré de stations océanographiques » (S. M. I. S. O.) permettant de recueillir, de transmettre et de traiter les données océanographiques, et étudie actuellement l'établissement d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques dans le cadre duquel sera notamment lancé en 1970 une décennie internationale d'exploration des océans.

Il faut enfin signaler que lors de sa session de septembre 1969 la C. O. I. a recommandé au Directeur général de l'U.N.E.S.C.O., d'instituer, si possible avant le 1^{er} novembre 1969, un fonds de dépôt alimenté par des contributions volontaires des Etats membres.

b) L'Organisation météorologique mondiale (O. M. M.).

Les activités de l'Organisation météorologique mondiale sont assurées par un budget ordinaire qui couvre les dépenses de fonctionnement de l'organisation et un nombre limité de projets dénommés projets spéciaux (2.903.754 dollars en 1969 ; participation française 140.230 dollars) et par le programme d'assistance volontaire de la Veille météorologique mondiale alimenté par des contributions volontaires. La France apporte à ce programme depuis 1968 une contribution de 750.000 F (dont 100 à 150.000 F en espèces et 600 à 650.000 F en équipements en provenance du marché français).

c) L'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (E. S. O.).

Créée par une convention signée le 5 octobre 1962, l'E. S. O. réunit l'Allemagne fédérale, la France, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique et le Danemark en vue de construire certaines installations de recherches astronomiques dans l'hémisphère austral et en particulier un grand télescope de 3,60 m d'ouverture.

La part de la France dans les dépenses de cette organisation est fixée à 33,33 % soit une participation de 4.610.205 F en 1968 et 5.764.000 F en 1969.

D. — *Organisations internationales dans le domaine de la biologie moléculaire et de la lutte contre le cancer.*

a) La Conférence européenne de biologie moléculaire (E. M. B. O.).

Le 13 février 1969 les plénipotentiaires de 12 pays ont signé à Genève un accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire. La tâche de cet organisme est d'assurer la coopération entre Etats européens pour les recherches en biologie moléculaire de caractère fondamental ainsi que pour d'autres domaines de recherche qui leur sont étroitement liés.

Bien que la convention créant la Conférence ne soit pas encore entrée en vigueur, la conférence intérimaire, qui s'est réunie à Genève les 2 et 3 juin 1969, a arrêté un budget pour 1969 et pour 1970 dans l'espoir que la convention aura reçu d'ici fin 1969, le nombre de ratifications nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce budget est ainsi réparti, l'unité de compte étant le dollar :

1. Crédits de paiement	478.000
2. Crédits d'engagement	599.000
3. Crédits de paiement + sommes prévues par la poursuite des activités au début de 1970.....	546.000
4. Crédits d'engagements + sommes prévues pour la poursuite des activités au début de 1970.....	667.000

La contribution des Etats membres est fixée selon un barème basé sur la moyenne du revenu national net du coût des facteurs de chaque Etat membre au cours des 3 dernières années.

Le pourcentage incombant à la France est de 20,17 % (Allemagne fédérale : 22,36 % ; Royaume Uni : 20,86 % ; Italie : 12,38 %) pour ne citer que les principaux contributeurs.

La part de la France s'élève donc au titre des rubriques 1, 2, 3 et 4 respectivement à 96,4, 120,8, 110,1 et 134,5 milliers de dollars. Un premier versement de 400.000 F français a été effectué en juin 1969 à l'aide des crédits dits « d'action d'urgence » du budget de la Recherche scientifique. Pour 1970 un crédit de 850.000 F a été inscrit au budget des Affaires étrangères.

b) Le Centre international de recherche sur le cancer.

Le Centre international de recherche sur le cancer (C. I. R. C.) a pour origine l'initiative du Président de la République qui en 1962 a invité les gouvernements de plusieurs pays ayant atteint un niveau élevé en ce qui concerne la recherche scientifique, à accomplir un effort particulier de coopération internationale pour lutter contre cette maladie.

Son but est d'organiser une collaboration internationale assurant la coordination et le développement des efforts de recherches scientifiques et éventuellement expérimentale dans le domaine de la cancérologie.

Le budget du Centre international de recherche sur le cancer est en 1969 de 1.752.000 dollars. La quote-part de chaque Etat participant étant uniformément fixée à 150.000 dollars, somme qui statutairement ne pourra être l'objet d'une modification qu'à partir de 1970. La contribution française au C. I. R. C. est imputée au budget du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

Participations françaises aux organisations internationales de coopération scientifique.

ORGANISATIONS	ANNEE 1969	IMPUTATION FINANCIERE
<i>Domaine nucléaire.</i>		
Agence internationale de l'Energie atomique	817.009 \$	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
Agence européenne de l'Energie atomique.	1.291.738 F	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
Euratom	17.278.100 \$	Budget des Services du Premier Ministre (Commissariat à l'Energie atomique).
Centre européen de la recherche nucléaire.	71.057.283 F	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
<i>Domaine spatial.</i>		
Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (CECLES-ELDO).....	19.800.000 \$	Budget des Services du Premier Ministre (C.N.E.S.).
Organisation européenne de recherches spatiales (CERS-ESRO).....	52.860.000 F	Budget des Services du Premier Ministre (C.N.E.S.).
Conférence spatiale européenne (C.S.E.)..	46.650 F	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
Conférence européenne des télécommunications par satellites (C.E.T.S.).....	25.258 F	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
<i>Domaine océanographique et météorologique.</i>		
Commission océanographique intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. (C.O.I.).	16.950 \$	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
Organisation météorologique mondiale (O.M.M.)	140.230 \$	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO).....	5.764.000 F	Budget du Ministère des Affaires étrangères.
<i>Domaine de la biologie moléculaire et de la lutte contre le cancer.</i>		
Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBO).....	400.000 F	Crédits d'action d'urgence du budget de la recherche scientifique.
Centre international de recherche sur le cancer	150.000 \$	Budget du Ministère des Affaires sociales.

Votre Commission éprouve quelque étonnement de voir que, dans une période d'austérité budgétaire et au moment où l'on affirme la nécessité de promouvoir les échanges scientifiques, les manifestations artistiques se voient doter de 250.000 F en mesures nouvelles de plus (chapitre 42-23, article premier) alors que pour les échanges culturels et scientifiques nous constatons, à l'article 2, paragraphe a : « accueil », une diminution de 600.000 F. Nous insistons pour que, lorsqu'il y a des choix à faire et des restrictions de crédits à consentir, *c'est ce qui n'est pas essentiel et important pour l'avenir des pays en cause, qui soit d'abord sacrifié.*

C. — L'ACTION PAR LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION

Les crédits sont inscrits avec ceux du cinéma et du disque à l'article 3, § c, du chapitre 42-23. Le montant global de ces crédits est de 45.700.000 F, soit une augmentation de 700.000 F par rapport à 1969 (1,6 %).

Nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises et spécialement l'année dernière, toute action culturelle, qu'elle tende à s'effectuer en France ou à l'étranger, doit utiliser, à une époque de « civilisation de masse » les moyens techniques modernes de communication de la pensée ; seuls en effet ces moyens sont en mesure, pour un coût raisonnable, de constituer un support efficace d'action culturelle.

Votre commission a souvent insisté pour que l'O. R. T. F. connaisse le devoir, en tant qu'Office national, de répandre la culture française à travers le monde, de maintenir entre les Français habitant dans les pays étrangers et la France, le lien de la langue et une véritable présence de la France. Il semble que sur ce point comme sur d'autres qui concernent l'O. R. T. F., il y ait *une amélioration d'importance.*

A la suite des décisions prises par le Gouvernement au cours de l'année dernière, une nouvelle ère s'est ouverte dans les rapports entre le Département et l'O. R. T. F.

A la demande du Ministre des Affaires Etrangères, un Conseil restreint, le 26 juillet 1968, reconnaissait que l'O. R. T. F. avait « par nature, vocation à répandre la culture française à travers le monde », ce qui tendait à affirmer la responsabilité première de l'Office en ce qui concerne l'action vers l'étranger *, le rôle du

(*) Y compris une obligation de participer, sur ses ressources propres, à la charge financière de cette action.

Ministère des Affaires Etrangères devant être plus d'orientation et de contrôle que d'intervention directe.

Dans le sens de ces directives, deux décrets ont été préparés et publiés le 24 janvier 1969 :

— le premier, n° 69-69, décidant de la dissolution de l'O. C. O. R. A. et du transfert à l'Office de ses attributions ;

— le second, n° 69-70, instituant auprès du Directeur Général de l'O. R. T. F. un comité de « l'action extérieure et de la Coopération » chargé de l'assister dans l'exercice de ses compétences en la matière.

Corollairement, il était créé un poste de Directeur Général adjoint de l'O. R. T. F. placé à la tête d'une nouvelle Direction dite des « Affaires Extérieures et de la Coopération ».

C'est à ce comité qu'il appartient de s'assurer que l'action de l'O. R. T. F. à l'étranger est conforme aux objectifs généraux de notre politique extérieure et contribue efficacement à notre rayonnement culturel et à notre expansion économique.

L'action culturelle accomplie par la France à l'étranger au moyen de la radiodiffusion et de la télévision emprunte généralement l'une des trois voies suivantes :

1. — Emissions sur ondes courtes ;
2. — Vente de programmes français de radiodiffusion et de télévision ;
3. — Les offres de programmes à titre gratuit.

*

* *

1° *Les émissions sur ondes courtes.*

a) *Durée de ces émissions* : il convient de distinguer ici entre les émissions en langues étrangères et les émissions en français :

Emissions en langues étrangères sur ondes courtes.

Volume hebdomadaire des programmes en heures programmes et heures fréquences.

LANGUES	HEURES programmes.	HEURES fréquences.
Anglais	5 heures 15	28 heures
Arabe	31 heures 15	75 heures 15
Bulgare	3 heures 30	24 heures 30
Espagnol	7 heures	42 heures
Grec	3 heures 30	14 heures
Hongrois	3 heures 30	24 heures 30
Polonais	4 heures 40	18 heures 40
Portugais	10 heures 30	45 heures 30
Roumain	3 heures 30	24 heures 30
Russe	11 heures 05	63 heures
Serbo-croate	3 heures 30	24 heures 30
Slovène	1 heure 10	8 heures 10
Tchèque et slovaque.....	4 heures 40	18 heures 40
Yiddish	1 heure 30	6 heures
	98 heures 35	420 heures 45

Emissions en français sur ondes courtes.

Volume quotidien des programmes en heures programmes et heures fréquences.

DIRECTIONS	HEURES programmes.	HEURES fréquences.
Afrique	12 heures 30	44 heures 45
Europe de l'Est.....	5 heures 15	14 heures 30
Extrême-Orient	2 heures 30	10 heures 15
Bassin méditerranéen (Afrique du Nord, Moyen-Orient, Grèce)	8 heures 30	24 heures 30
Amérique latine	1 heure 30	9 heures
	30 heures 15	103 heures
Volume hebdomadaire	211 heures 45	721 heures

b) *Nature des émissions sur ondes courtes* : il s'agit à la fois de programmes français et de bulletins en langue étrangère :

Programme français :

Il n'y a pas actuellement d'émissions spécifiques en français.

En ce qui concerne les relais de France-Inter, aucun choix n'est opéré. Tout est retransmis selon le nombre d'heures de diffusion.

Si par exemple un pays doit recevoir 4 heures d'émissions, le relais n'est plus assuré après les 4 heures sans qu'aucune sélection n'ait été faite au préalable.

Composition d'un bulletin en langue étrangère.

Les bulletins sont établis par tranches de demi-heure composées de la façon suivante :

— un quart d'heure d'informations générales qui donnent le point de vue français sur l'actualité ;

— 5 minutes consacrées à des chroniques culturelles ;

— 10 minutes constituées par des reportages culturels plus particulièrement destinés aux pays intéressés (ex. interview d'un écrivain, d'un peintre de nationalité du pays intéressé).

c) *Zones géographiques et populations atteintes correctement par ces émissions sur ondes courtes ; audience réelle.*

Il n'existe pas de statistiques sur l'écoute des émissions en ondes courtes, l'O. R. T. F. ne possédant pas de correspondant spécialisé dans ce domaine. Seules les lettres d'auditeurs et les observations de nos Ambassades permettent de se faire une idée de l'audience et de l'audibilité des émissions en ondes courtes de l'Office.

A cet égard, une enquête réalisée auprès de nos Ambassades a démontré que l'efficacité de nos émissions sur ondes courtes reste faible. Considérant d'une part la médiocrité des résultats obtenus jusqu'à présent sur le plan technique, d'autre part l'insuf-

finance des moyens financiers mis à la disposition de l'Office, le Département en est donc venu à la conclusion qu'il est nécessaire de concentrer nos efforts sur les zones prioritaires, à savoir :

- l'Europe orientale et l'Union soviétique ;
- l'Afrique du Nord ;
- l'Afrique francophone ;
- le Proche-Orient.

Il suggère de développer au maximum nos émissions en ondes moyennes et en ondes longues, notamment, dans le bassin méditerranéen et de limiter nos émissions en ondes courtes aux zones qui ne peuvent être atteintes autrement.

Il est d'avis enfin que nos émissions en ondes courtes ne doivent pas comporter exclusivement des programmes en langues étrangères mais qu'il convient d'utiliser au maximum le français. Le renforcement de nos émissions ondes courtes en langue française intéresserait, en outre, au plus haut point les Français qui vivent à l'étranger et qui sont au nombre de près de 2 millions. Il conviendrait cependant de remplacer les émissions de France-Inter par des programmes spécifiques, mieux adaptés aux auditoires étrangers et aux Français de l'étranger.

2° La vente des programmes français de radiodiffusion et de télévision.

La vente de programmes français de radiodiffusion et de télévision relève essentiellement de la compétence de l'O. R. T. F.* En effet, le Ministère des Affaires étrangères ne diffuse qu'à titre gratuit des programmes, et généralement dans tous les cas où une diffusion commerciale n'a pas été réalisable.

Ceci est vrai, qu'il s'agisse :

— de programmes d'information sur la vie économique et culturelle française ;

— ou encore de programmes d'enseignement du français par la radio et par la télévision. Cette dernière forme d'action culturelle constitue un domaine naturel de collaboration entre la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques et l'O. R. T. F.

* L'Office est seul habilité à fournir des renseignements sur cette diffusion commerciale.

L'enseignement du français par la radio est effectué à partir de neuf séries de cours produits par l'O. R. T. F. Le matériel de base de ces cours peut faire l'objet de ventes par l'O. R. T. F. Mais dans les cas où la diffusion commerciale se révèle impossible, la D. G. R. C. S. T. met alors ce matériel à titre gratuit à la disposition des stations étrangères. Cette forme de diffusion de notre langue a connu un remarquable développement au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en 1968, 910 séries de cours ont été utilisées par 1.685 stations dans 45 pays. 18.500 ouvrages accompagnant ces cours ont été distribués gratuitement ou vendus à un prix fixé en fonction du pouvoir d'achat des auditeurs dans le pays considéré.

En ce qui concerne l'enseignement du français par la télévision, 4 séries — dont deux de 39 films et deux de 13 films — sont actuellement en cours de diffusion avec leurs matériels d'accompagnement (livres, disques, films fixes, bandes magnétiques). Au cours de ces dernières années, ces séries ont été envoyées dans une cinquantaine de pays.

Le matériel de base de ces cours télévisés est diffusé soit gratuitement, soit au prix de fabrication de la copie. Le matériel d'accompagnement est distribué soit à titre gracieux, soit à titre payant en tenant compte du pouvoir d'achat des utilisateurs.

3° *Offres de programmes à titre gratuit.*

Programmes radiophoniques enregistrés.

La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques met gratuitement à la disposition des radiodiffusions étrangères, par l'intermédiaire des Services culturels de nos Ambassades, deux sortes de programmes : des programmes réalisés par l'O. R. T. F. spécialement pour les pays étrangers et des émissions déjà diffusées sur le réseau français (ceci s'applique en particulier aux pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Liban, Canada, île Maurice, Cambodge).

a) Les programmes destinés à l'étranger qui représentent l'essentiel de la diffusion du Département sont actuellement de 15 types et existent en 22 versions linguistiques. Ils portent sur les aspects les plus divers de la vie culturelle et sociale de notre pays : musique, théâtre, cinéma, art, science, littérature et variétés.

Ces programmes enregistrés sont utilisés par plus de 1.200 stations de radio réparties dans 97 pays.

A titre d'exemple, en 1968, 70.000 copies — disques ou bandes magnétiques — représentant un volume horaire de plus de 38.000 heures ont été mises à la disposition des radiodiffusions étrangères.

Toutefois, leur diffusion n'est pas uniforme. C'est en Amérique latine, au Canada, dans la région méditerranéenne et dans les pays de l'Europe de l'Est que nos programmes sont les mieux accueillis. Mais d'autres parties du monde adressent des demandes accrues et s'intéressent de plus en plus à nos émissions enregistrées pour l'étranger — Sud-Est asiatique, Afrique, Australie et Japon.

b) D'autre part, un certain nombre de pays utilisent couramment des enregistrements d'émissions réalisées pour le réseau français. Il s'agit principalement des pays du Maghreb dont les ondes font toujours une large place à la langue et à la culture françaises.

Au total, notre pénétration culturelle par la diffusion de programmes radiophoniques enregistrés s'avère efficace ; en effet, leur retransmission sur les ondes des stations locales permet à ces programmes de parvenir partout aux auditeurs dans les meilleures conditions possibles de réception et d'atteindre la grande masse du public.

Programmes de télévision.

En ce qui concerne la télévision, la diffusion de programmes enregistrés reste la seule méthode pratique pour faire connaître à l'étranger nos réalisations. Ces programmes sont soit culturels (ou scientifiques), soit éducatifs.

La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, pour sa part, produit et distribue :

— un magazine hebdomadaire d'information générale de 13 minutes : « France-Panorama » ;

— un magazine mensuel en couleurs consacré à la vie artistique, littéraire et sociale de 26 minutes : « Chroniques de France » ;

— un magazine bimestriel d'information scientifique et médicale de 26 minutes : « Aux Frontières de l'Avenir ».

Ces magazines sont tirés à plus de 35.000 copies — dont un tiers en version française et le reste en versions anglaise, espagnole, portugaise, arabe et russe — et sont diffusés par plusieurs centaines de stations de télévision.

De son côté, l'O. R. T. F. envoie régulièrement des bandes d'actualités journalières qui sont incorporées dans les journaux télévisés d'une soixantaine de pays situés surtout en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Amérique latine. En outre, ces pays utilisent des programmes déjà diffusés sur les antennes françaises : variétés, feuilletons, dramatiques, grandes séries culturelles, qui leur sont fournis par l'O. R. T. F. à titre gratuit ou moyennant le paiement d'une faible redevance.

La télévision éducative tient également une place importante dans nos préoccupations. C'est ainsi que les meilleures réalisations de l'Institut pédagogique national sont adaptées et dotées de versions étrangères. 389 films sont actuellement en cours de diffusion dans 70 pays à raison de 1.000 copies par an. Ces réalisations, qui font l'objet d'une diffusion soit cinématographique, soit télévisée, rencontrent un vif succès à l'étranger.

Clauses concernant la radiodiffusion et la télévision dans les accords culturels de coopération technique signés depuis le 1^{er} octobre 1968.

Dans les accords culturels signés depuis le 1^{er} octobre 1968 avec l'Espagne, le Ghana, l'Irak, le Koweït et l'Indonésie, les clauses concernant la radiodiffusion et la télévision fixent un cadre général à nos relations avec les pays signataires dans ce domaine. Elles s'énoncent le plus souvent comme suit : « Les parties contractantes encouragent le développement des échanges entre les organismes de radiodiffusion et télévision des deux pays par des échanges de programmes et de matériel ».

Possibilité de mener dans certains cas une action de démarrage d'enseignement de la langue en achetant des « heures d'émission ».

Le Ministère des Affaires étrangères s'est refusé jusqu'à présent à mener la politique qui consiste à acheter des « heures » d'émissions, dans le but de faire démarrer l'enseignement de la langue française, considérant que ce genre d'intervention constituerait un précédent fâcheux. En effet, le niveau et la qualité des programmes diffusés par la D. G. R. C. S. T. leur permet de s'im-

poser d'eux-mêmes. La production et la mise en place de ces programmes représentent des investissements très importants. L'achat « d'heures » d'émissions en accroîtrait considérablement le coût, sans pour autant en améliorer la diffusion de manière appréciable. Dans tous les cas il appartient aux Conseillers culturels de nos Ambassades de prendre contact avec les stations étrangères et d'entreprendre toutes négociations utiles pour faciliter la diffusion de nos cours d'enseignement du français.

Notre action dans ce domaine a connu jusqu'à présent des résultats très substantiels : c'est ainsi que la série de cours de français par la télévision intitulée « Les Français chez vous », a été demandée au cours des dernières années, par une centaine de pays où elle a connu une excellente diffusion. D'ores et déjà l'enseignement de notre langue dans les établissements scolaires italiens utilise dans une très large mesure (1) ces cours de l'O. R. T. F., qui constituent un excellent matériel pédagogique audio-visuel. L'Allemagne à son tour commence à exploiter cette forme de diffusion scolaire de nos cours de télévision, dont le démarrage est également prévu en Espagne.

Signalons encore le succès de la série de cours de français par la télévision intitulée « En France avec Nicolas » qui a été diffusée par nos Ambassades dans les capitales suivantes: Belgrade, Bogota, Buenos Aires, Canberra, Caracas, Freetown, Gibraltar, Kampala, La Paz, Lisbonne, Londres, Lusaka, Manille, Mexico, Monrovia, Montevideo, Moscou, Ottawa, Prague, Rabat, Rio de Janeiro, Salisbury, Santiago, Sofia, Saint-Domingue, Stockholm, Tegucigalpa, Tokyo et Tunis.

Plus de 150 copies des 13 films de cette série ont été vendues ou adressées gratuitement à l'étranger ; 20.000 exemplaires de volumes d'accompagnement diffusés en 1968-1969. Le Canada et les Etats-Unis ont tout récemment demandé à recevoir ce cours de l'O. R. T. F., qui sera diffusé par les chaînes privées de télévision et des établissements scolaires.

*
* *

(1) Lors de projections cinématographiques.

Sur le plan budgétaire jusqu'en 1968, l'O. R. T. F. jouait à l'égard de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques un rôle de prestataire de services. La D. G. R. C. S. T. finançait sur ses propres crédits les services que l'O. R. T. F. lui rendait à sa demande. Les crédits de la D. G. R. C. S. T. consacrés en 1968 à cette forme d'actions (chapitre 42-23) se sont élevés à 23.406.700 F répartis de la façon suivante :

— Envois de programmes enregistrés radio.....	6.240.746 F.
— Envois de programmes enregistrés télévision..	7.835.786
— Enseignement du français par la radio.....	507.364
— Enseignement du français par la télévision....	565.707
— Dépenses de fonctionnement des bureaux de l'O. R. T. F. à l'étranger.....	6.557.097
— Quote-part des redevances aux sociétés d'auteurs	1.700.000
	<hr/>
Au total	23.406.700 F.

Depuis 1969, la responsabilité de l'ensemble des actions de la France vers l'étranger en matière de radio et de télévision relève de la nouvelle Direction de l'O. R. T. F. dite : « des Affaires extérieures de la coopération ».

En 1969, la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques a mis à la disposition de cette nouvelle Direction une somme de 24 millions de francs, représentant sa contribution pour les actions qui la concernent.

Le budget de 1969 de la Direction des Affaires extérieures et de la commission de l'O. R. T. F. s'établit comme suit :

I. — Ressources.

1) Contribution du Ministère des Affaires étrangères, D. G. R. C. S. T.	24.049.000 F.
Direction des Services d'information et de presse	11.700.000
Fonds d'aide et de coopération (ex-O. C. O. R. A.)	16.176.000
2) Contribution de l'O. R. T. F.	25.000.000
3) Recettes diverses, de l'ex-O. C. O. R. A.	1.490.000
Redevance sur envois de programmes.....	250.000
Ventes de manuels d'enseignement.....	50.000
	<hr/>
Au total	78.715.000 F.

II. — *Crédits affectés.*

A. — Radiodiffusion.

— Emissions directes	21.500.000 F.
— Radio-Brazzaville	5.250.000
— Contribution à l'O. R. T. F. pour l'utilisation des relais de France-Inter	2.700.000
— Programmes enregistrés	6.750.000
— Action dans les pays relevant de l'ex-O. C. O. R. A.	4.866.000
	<hr/>
Au total	41.066.000 F.
	<hr/> <hr/>

B. — Télévision.

— Programmes et actualités	13.921.000 F.
— Action dans les pays relevant de l'ex-O. C. O. R. A.	4.522.000
	<hr/>
Au total	18.443.000 F.
	<hr/> <hr/>

C. — Action de coopération.

— Fonctionnement du studio-école et mission en Afrique	4.060.000 F.
---	--------------

D. — Enseignement.

— Radio et télévision	1.379.000 F.
E. — Charges communes	15.767.000 F.
	<hr/>

Total général

78.715.000 F.

DEUXIEME PARTIE

LA COOPERATION TECHNIQUE

I. — LES CRÉDITS

CHAPITRE 42-24. — Coopération technique avec l'étranger.

	1969	1970		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<i>Article unique (nouveau).</i>				
I. — Affaires étrangères :				
§ a. Rémunération du personnel servant à l'étranger au titre de la coopération technique.....	»	»	+ 98.154.636	98.154.636
§ b. Frais de voyages et de transports de mobilier.....	»	»	+ 9.996.080	9.996.080
§ c. Bourses et stages.....	»	»	+ 50.195.500	50.195.500
§ d. Frais de documentation et de réception	»	»	+ 130.000	130.000
§ e. Autres dépenses.....	»	»	+ 28.366.745	28.366.745
II. — Economie et Finances.....	»	»	+ 42.240.000	42.240.000
Totaux pour l'article unique (nouveau)	»	»	+ 229.082.961	229.082.961
Totaux	231.513.745	231.513.745	— 2.430.784	229.082.961

La coopération technique avec l'étranger, crédits du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Economie et des Finances confondus, s'élevait en 1969 à 231.513.745 F. Cette année la dotation est plus faible : 229.082.961 F (— 2.430.784 F).

Les crédits budgétaires consacrés à la coopération avec les Etats en voie de développement relèvent de dix départements ministériels différents. Il est donc extrêmement difficile de faire une analyse exacte de l'ensemble des aides accordées aux Etats étrangers.

L'effort financier en matière de coopération prévu initialement pour 1969 a été affecté ultérieurement par les économies votées par le Parlement au cours de la session. Le montant définitif à retenir est celui qui figure à la page 27 du document annexe au projet de loi de finances pour 1970, soit 2.516,64 millions.

II. — LES ACCORDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Les actions de coopération technique s'exercent dans le cadre d'accords de coopération technique. Le Département a conclu depuis le 1^{er} octobre 1968 des accords de coopération technique avec les Gouvernements suivants :

Chili : 5 décembre 1968 ; accord particulier de coopération sur la formation et le perfectionnement des agents de l'Etat.

Irak : 29 octobre 1968 ; accord de coopération technique.

Tunisie : 5 juin 1969 ; accord relatif à la situation du personnel de coopération technique.

Turquie : 29 octobre 1968 ; accord de coopération technique.

U. R. S. S. : 9 janvier 1969 ; accord de coopération médicale.

Remarquons que, d'une manière générale, le Département traite des problèmes de coopération dans des accords globaux, des accords de coopération culturelle, scientifique et technique.

Le Département explique des exceptions à ce principe par deux catégories de mobiles :

a) Pour des raisons d'opportunité, par exemple à la demande de la deuxième partie contractante, le Département négocie séparément un accord culturel et un accord de coopération technique ;

b) Pour des raisons tenant à l'organisation distincte de la coopération technique et de la coopération culturelle, les anciennes directions ont pu mener des négociations parallèles et aboutir à la conclusion d'une part d'un accord culturel, d'autre part de coopération technique.

Depuis le décret du 14 mars 1969 regroupant les services de coopération culturelle, scientifique et technique au sein de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, la signature d'accords consacrés exclusivement à la coopération technique ne s'expliquera plus que par des raisons d'opportunité.

Votre Commission, qui a toujours exprimé son désir de voir action culturelle et action technique menées d'une façon cohérente et harmonieuse et qui pense d'ailleurs que leurs finalités sont

voisines, sinon dans bien des cas, uniques, se réjouit et de la nouvelle structure du Département pour tout ce qui concerne les relations culturelles et la coopération technique et de ce que la coopération technique ne devrait plus, sauf cas particuliers, être traitée séparément de la coopération culturelle.

III.— LES EXPERTS

Le tableau ci-dessous indique la ventilation par pays et par spécialité des missions d'experts qui ont eu lieu en 1968 aussi bien au titre de la coopération bilatérale qu'à celui de la coopération multilatérale.

L'effort entrepris en vue d'une meilleure utilisation
des experts français.

Il se traduit en particulier par une réduction du nombre des agents d'exécution en Afrique du Nord et par un appel de plus en plus fréquent de spécialistes de haut niveau. C'est ainsi qu'au Québec et en Amérique Latine, l'accent est mis sur l'envoi de scientifiques (fréquemment docteurs de 3^e cycle) ou de médecins (internes ou assistants des hôpitaux) qui donnent de plus en plus à notre coopération technique un caractère d'échanges à un niveau élevé.

Statistique des experts de coopération technique en mission en 1968,

Répartition par pays et par spécialités.

PAYS OU TERRITOIRES	ADMINISTRATION publique.	PLANIFICATION, aménagement du territoire, statistiques.	AGRICULTURE, économie rurale (1).	SANTÉ PUBLIQUE (1)	ENSEIGNEMENT (2)		TRAVAUX PUBLICS, énergie, transports, communications.	INDUSTRIE, mines, artisanat.	COMMERCE, banque, assurances, tourisme.	SERVICES SOCIAUX, relations du travail.	DIVERS	TOTAL
					(a).	(b).						
1. Afrique méditerranéenne.												
Algérie	158	111	338	478	171	434	968	229	19	4	30	2.940
Libye	2	2	3	»	»	»	4	5	2	»	»	18
Maroc	292	7	221	640	»	»	319	76	24	»	40	1.619
R. A. U.	4	»	1	4	6	2	»	1	»	»	1	19
Tunisie	79	14	100	98	14	2	76	37	21	6	6	453
Total	535	134	663	1.220	191	438	1.367	348	66	10	77	5.049
2. Afrique au Sud du Sahara.												
Burundi	8	8	5	10	6	5	8	»	3	3	5	61
Congo Kinshasa	28	»	6	5	»	22	7	2	»	»	»	70
Ethiopie	»	21	18	2	6	»	13	»	»	»	»	60
Ghana	»	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	4
Guinée	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Ile Maurice	2	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	5
Kenya	»	5	»	»	»	»	»	2	»	»	»	7
Libéria	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
Malawi	1	»	1	2	»	»	»	»	»	1	»	5
Nigeria	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Ouganda	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	6
Rwanda	1	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	10
Sierra Leone	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Somalie	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Soudan	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Tanzanie	»	2	2	»	»	»	»	2	2	»	1	9
Zambie	»	3	3	1	»	»	5	»	»	»	»	12
Total	40	43	54	23	13	34	33	6	5	4	6	261
3. Moyen-Orient.												
Iran	»	3	25	11	22	»	10	7	»	5	7	90
Arabie Séoudite	»	»	»	»	7	»	3	5	»	»	2	17
Irak	»	»	4	»	»	»	»	3	»	»	»	7
Jordanie	»	1	2	»	»	»	2	»	»	»	»	5
Koweït	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	3
Liban	5	1	13	2	10	14	8	1	2	1	7	64
Syrie	»	»	1	2	8	»	6	1	»	»	2	22
Yemen	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
Total	5	6	45	18	47	16	29	17	4	6	18	211

4. *Cambodge, Laos, Viet-Nam.*

Cambodge	9	2	20	28	10	2	11	5	2	»	6	95
Laos	16	5	2	17	7	22	12	3	6	»	»	90
Viet-Nam	2	2	2	43	5	»	1	6	»	1	»	62
Total	27	9	24	88	22	24	24	14	8	1	6	247

5. *Autres pays d'Asie, Océanie.*

Afghanistan	»	2	21	33	1	»	3	12	»	»	»	72
Birmanie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ceylan	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Corée (Sud)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Inde	»	4	3	4	16	6	2	»	»	»	1	36
Indonésie	»	»	4	»	»	2	»	»	»	»	1	7
Malaisie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Népal	»	»	2	1	»	»	»	1	»	»	»	4
Pakistan	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Philippines	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4
Singapour	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
Thaïlande	»	3	6	»	3	1	»	»	»	»	»	13
Total	»	8	39	38	11	17	11	15	1	»	2	142

6. *Amérique.*

Canada	3	»	»	6	»	14	»	»	»	»	»	23
Québec	35	19	31	51	4	156	9	87	5	14	3	414
Argentine	2	8	15	16	2	13	3	»	»	»	1	60
Bolivie	3	1	3	3	1	3	»	»	»	»	1	15
Brésil	»	1	5	10	»	76	3	»	»	»	»	95
Chili	4	12	23	21	9	38	8	4	»	»	3	122
Colombie	3	10	23	4	»	7	4	»	»	3	4	58
Costa Rica	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	4
Cuba	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	10
El Salvador	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Equateur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Guatemala	»	»	1	1	»	3	»	2	»	»	1	8
Haiti	»	»	4	3	»	»	»	»	»	»	»	7
Honduras	»	1	»	1	»	15	»	»	»	»	»	17
Mexique	»	»	3	6	14	13	3	»	»	»	»	39
Nicaragua	1	1	16	»	»	1	»	»	»	»	»	19
Panama	»	»	1	»	»	6	»	1	»	»	2	10
Paraguay	»	3	9	3	2	1	»	»	»	»	4	22
Pérou	3	8	11	1	»	9	»	»	1	»	3	36
Porto Rico	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rép. Dominicaine	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Trinité Tobago	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Uruguay	2	»	5	»	»	1	»	1	»	»	3	12
Venezuela	4	25	5	10	8	48	»	2	»	»	6	108
Total	60	89	157	126	41	434	44	96	7	17	31	1.082

PAYS OU TERRITOIRES	ADMINISTRATION publique.	PLANIFICATION, aménagement du territoire, statistiques.	AGRICULTURE, économie rurale (1).	SANTÉ PUBLIQUE (1)	ENSEIGNEMENT (2)		TRAVAUX PUBLICS, énergie, transports, communications.	INDUSTRIE, mines, artisanat.	COMMERCE, banque, assurances, tourisme.	SERVICES SOCIAUX, relations du travail.	DIVERS	TOTAL
					(a).	(b).						
<i>7. Europe.</i>												
Chypre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagne	1	»	2	»	»	55	»	»	»	»	3	61
Grèce	»	6	»	2	1	1	4	1	»	»	3	18
Malte	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	1	6	2	2	1	56	4	1	»	»	6	79
<i>8. Récapitulatif.</i>												
1. Afrique méditerranéenne (Algérie, Libye, Maroc, R.A.U., Tunisie)	535	134	663	1.220	191	438	1.367	348	66	10	77	5.049
2. Afrique au Sud du Sahara.	40	43	54	23	13	34	33	6	5	4	6	261
3. Moyen-Orient (y compris Iran)	5	6	45	18	47	16	29	17	4	6	18	211
4. Cambodge, Laos, Vietnam.	27	9	24	88	22	24	24	14	8	1	6	247
5. Autres pays d'Asie	»	8	39	38	11	17	11	15	1	»	2	142
6. Amérique	60	89	157	136	41	404	44	96	7	17	31	1.082
7. Europe	1	6	2	2	1	56	4	1	»	»	6	79
Total	668	295	984	1.525	326	989	1.512	497	91	38	146	7.071

(1) Y compris l'enseignement.

(2) a — Formation technique et professionnelle.

b — Enseignement supérieur, sauf enseignements agronomique et médical.

La France fournit aussi des experts de coopération technique multilatérale. En 1968, elle mettait à la disposition des organismes multilatéraux 489 experts pour l'Afrique, 134 pour l'Europe, spécialement l'Espagne, la Grèce et la Roumanie, 35 pour le Proche-Orient, l'Iran et le Liban, 44 pour l'Asie du Sud-Est surtout les Philippines et l'Inde, 51 pour le Cambodge, le Laos, le Vietnam, 127 pour l'Amérique latine et centrale dont 34 pour le Chili et 13 pour le Nicaragua. Enfin, elle a envoyé 8 experts à la Jamaïque, Trinité, Tobago, Panama.

Une des questions principales qui se posent à propos de ces experts est de savoir si nous répondons aux besoins. Il paraît certain que nous avons quelques difficultés à satisfaire toutes les demandes et que dans de nombreux cas, l'action de la France n'aurait pu être développée sans l'appel aux jeunes du service national dont le nombre s'élevait, le 1^{er} octobre 1969, à 2.604 sur un total de 7.000 experts.

La deuxième question qui se pose est celle du choix et de l'importance des actions de coopération technique. Votre commission a souvent manifesté son inquiétude devant une politique assez empiriste qui, répondant à des appels trop nombreux et trop divers, ne s'efforçait pas, sauf dans certains cas bien déterminés, de concentrer les moyens dans quelques domaines bien précis.

On oublie trop souvent qu'une action de coopération n'a de valeur, dans le pays où elle s'exerce et pour la France, que si elle atteint un seuil, si elle a une certaine « masse critique ». Il suffirait sans doute de regrouper les moyens que nous avons en hommes et en matériel pour obtenir, avec les mêmes crédits, des résultats très supérieurs à ceux que nous avons actuellement.

La dispersion, nous répondra-t-on, a deux causes principales : tout d'abord les pays dans lesquels nous intervenons sont d'une dimension quelquefois considérable — c'est en particulier le cas du Brésil — et la dispersion y serait inéluctable car elle correspondrait à la nature des choses, à la multiplicité et à la diversité même des régions ; d'autre part, les pays aidés méritent, à des titres différents, une aide étrangère et l'on doit tenir compte de considérations politiques, notamment d'ordres divers. En troisième lieu, il est tentant de donner satisfaction à ceux qui expriment une demande formelle, même si celle-ci vise seulement l'affectation dans telle ou telle ville, université, administration, secteur, d'un ou deux experts.

Politiquement, cette manière de faire serait quelquefois justifiée.

Enfin, il est difficile, à l'intérieur d'un pays déterminé, de concentrer les moyens d'une région ou d'un secteur quand il n'y a pas de politique d'ensemble, de conception globale, de la coopération culturelle et technique, laquelle comporterait nécessairement, sur le plan mondial, des choix géographiques ou sectoriels qui guideraient les orientations à définir dans chaque pays. Sur ce dernier point, la création de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, par conséquent la création d'une structure dans laquelle peut être préparée une politique globale de l'action culturelle et de coopération technique, devrait constituer un élément décisif d'amélioration de la situation présente. De toute façon, quelles que soient les causes de la dispersion de nos actions, quelles que soient les justifications qu'on en veut donner, elle est à proscrire de façon rigoureuse. Il faut définir les secteurs clés où une action doit être entreprise. Il faut concentrer nos actions dans les régions en voie de développement économique et non dans celles qui s'étiolent, en particulier dans les grandes villes qui s'industrialisent, il faut former les classes qui prendront vraisemblablement de plus en plus d'importance et qui d'ailleurs sont indispensables au progrès économique des pays sous-développés, celles des techniciens moyens et ouvriers spécialisés. De ce point de vue, il existe des actions exemplaires mais trop peu nombreuses. Il faut éliminer rigoureusement tout ce qui est sans incidence sur le développement même si notre prestige ou notre influence y trouvaient leur compte. Ce profit, en effet, ne serait que provisoire car en définitive les exigences du développement s'imposent à tous et dictent les valeurs.

Nombreux sont les liens, nombreuses sont les contradictions ou antinomies entre culture, langage, économie et bien difficile serait la tâche de débrouiller l'écheveau des intérêts mêlés du pays assisté et du pays qui aide. *Il ne faut pas subordonner l'action culturelle au développement économique, la culture ni la langue ne doivent pas être les fourriers de l'expansion économique mais il faut ordonner, intégrer, les facteurs de développement des deux pays.*

Donc, à l'idée de « masse critique » vient s'ajouter celle d'intégration en raison des interactions, des interventions de différents types — culturelles, techniques, économiques, investissements, relations commerciales — il faut que celles-ci soient conçues comme s'appuyant, se confortant mutuellement. L'action « intégrée » mettant en jeu des moyens de nature différente mais cohérente et

convergente quant à leur efficacité, atteint plus facilement que des actions séparées la masse critique, le seuil au-dessus duquel la coopération peut être utile.

Le principe d'intégration doit être absolument respecté. Cela veut dire que dans un certain secteur choisi en raison des besoins du pays aidé, de notre capacité et de nos compétences, la France fournit les aides financières, les coopérants, les machines et forme ceux qui prendront la relève des experts français.

IV. — LES BOURSES

Les bourses de coopération techniques sont comme les bourses d'études des moyens d'incitation très puissants. Elles doivent être comprises dans la notion d'action intégrée, c'est parce que des techniciens étrangers auront l'espoir d'obtenir une bourse du Gouvernement français pour se perfectionner, qu'ils apprendront le français et c'est en donnant des bourses de coopération technique à des jeunes gens qui ont déjà certaines connaissances de français que l'on fortifiera leur attachement à notre pays parce que c'est grâce à lui et à sa langue, parce que c'est par lui qu'ils acquerront des compétences utiles, source de rémunération intéressante.

Les crédits de coopération technique du Ministère des Affaires Etrangères consacrés aux bourses s'établissent comme suit :

- en 1969 : 51.540.000 F ;
- en 1970 : 50.195.500 F (prévision).

La diminution apparente correspond au transfert au Secrétariat d'Etat des crédits afférents aux boursiers originaires du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Nombre de bourses accordées en 1969.

— Communauté européenne	néant.
— Autres pays d'Europe continentale (Chypre, Grèce, Espagne, Portugal, Malte, Turquie)	466
— Maghreb	2.287
— Afrique au sud du Sahara	938
— Amérique latine	1.391
— Pays de l'Est (dont l'U. R. S. S.)	198
— Cambodge, Laos, Vietnam	414
— Pays d'Asie	474
— Moyen-Orient (dont l'Iran : 279)	841
— Québec	240

7.249

Le chiffre de 7.249 comprend le nombre des boursiers déjà présents en France (3.992) et le nombre des bourses nouvelles attribuées aux différents pays pour l'année en cours : (3.992).

Nombre de bourses qui seront accordées en 1970.

Il est prévu pour 1970 une reconduction des contingents de bourses de l'année 1969.

Montant et durée des bourses, prise en charge des frais de transport.

— Les bourses scolaires sont accordées pour la durée de l'année universitaire.

— les bourses de stage ont une durée moyenne de 6 mois.

— les frais de voyage de retour des boursiers dans leur pays sont toujours pris en charge par le Département.

— les frais de voyage aller sont automatiquement pris en charge pour les pays d'Afrique et d'Asie, pour l'Algérie et le Québec. Sur propositions des ambassades, ils peuvent également l'être pour les autres pays.

Nombre de stagiaires.

Sur les 7.249 bourses offertes en 1969, 5.010 concernaient des stages (2.298 nouveaux stages, 198 bourses de spécialisation à la disposition des pays de l'Est, 2.514 stages en cours).

Secteurs économiques et techniques dans lesquels les bourses sont données.

— Domaine d'attribution des bourses dans l'ordre décroissant :

1° *Bourses scolaires* : enseignement, éducation, sciences et recherches, santé, agriculture, architecture, urbanisme, secteurs sociaux.

2° *Stages* : santé, administration publique, éducation, recherche, formation générale, travaux publics, transport, information, économie et planification.

Demandes présentées par les pays étrangers. —

Dans quelle mesure peut-on les satisfaire ?

Les demandes présentées par les pays étrangers sont limitées au nombre des bourses offertes et ce dernier chiffre est en général déterminé de façon à répondre à des besoins antérieurement exprimés. Dans certains cas, toutefois, les demandes apparaissent supérieures aux possibilités du Département.

C'est le cas notamment de l'Espagne, de la Grèce et de la Turquie en Europe, du Brésil et du Mexique en Amérique latine, du Cambodge et de l'Afghanistan en Asie, de l'Egypte, de l'Iran et du Liban au Moyen-Orient.

V. — LES INVESTISSEMENTS

Les crédits inscrits au budget de 1969 au titre des autorisations de programme de la coopération technique ont été répartis de la façon suivante :

Maroc	6.750.000	
Tunisie	3.500.000	
Cambodge - Laos - Viet-Nam.....	4.000.000	
Autres pays d'Asie.....	3.200.000	
Proche-Orient, Iran.....	3.100.000	
Amérique latine et Québec.....	5.850.000	
Amérique centrale et orientale.....	4.000.000	
Europe	600.000	
		30.000.000
<i>Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances.....</i>		1.150.000
		31.150.000

Le volume relativement modeste de ces crédits a contraint le Ministère des Affaires étrangères à réserver la majeure partie des dotations disponibles à la poursuite d'actions en cours ; des résultats tangibles, notamment dans des secteurs tels que la recherche agronomique où la modernisation rurale ne pouvait être escomptée que par des efforts continus de plusieurs années (justification de l'attribution d'autorisations de programme).

Cette situation s'est trouvée encore aggravée du fait des mesures de blocage décidées en juillet dernier et qui portent sur un montant de 9.060.000 F.

Les autorisations de programme ont été affectées en priorité à des opérations d'investissement intéressant la formation des cadres techniques supérieurs et de professeurs.

Ont été ou seront achevés cette année la construction de l'Ecole d'Administration et l'équipement de l'Ecole des Ingénieurs de Tunis, la construction et l'équipement de l'Institut agronomique de Rabat, de l'Université des Sciences agronomiques de Phnom-Penh, de l'Ecole des Techniciens municipaux d'Addis-Abeba, de l'Institut pédagogique du Rwanda.

Sont en cours de réalisation ou de lancement, la construction (participation française) de l'Ecole d'Administration du Chili et de l'Ecole d'Agriculture de Vientiane.

Des lots importants de matériels d'enseignement ou de démonstration ont par ailleurs été fournis à la Faculté des Sciences de Tunis, à la Faculté d'Electronique du Cambodge, aux Facultés de Médecine de Rabat, Tunis, Phnom-Penh, Vientiane, Beyrouth et Caboul, au Centre national d'enseignement technique de Mexico (avec le concours de la Fédération des Industries mécaniques), aux Centres de formation professionnelle aux métiers de l'électricité du Chili, du Cambodge, du Laos, de Tunisie.

Dans le même ordre d'idées, ont été prises en charge des actions telles que le contrôle technique de la construction de l'Ecole normale supérieure et de la Faculté de Médecine de Rabat.

S'est également poursuivie la série d'interventions importantes dans le domaine de la recherche agronomique, avec notamment les organismes de recherches agricoles spécialisés outre-mer (Instituts de recherches sur le coton, sur les oléagineux, le café et le cacao, les agrumes et fruits tropicaux, le caoutchouc, l'élevage, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Centre technique forestier tropical). Nous avons aussi apporté une aide importante à l'organisation de stations d'expérimentation, particulièrement dans de nombreux pays d'Amérique latine, en Ouganda, au Cambodge, en Iran, au Liban, en Thaïlande, au Maroc, en Turquie.

Des résultats importants ont été également enregistrés à l'occasion des actions entreprises en matière d'animation et de modernisation rurale avec formation de techniciens locaux d'encadrement, ceci avec le concours d'organismes para-publics tels que le Bureau pour le Développement de la Production Agricole,

la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire, la Compagnie Française pour l'Équipement des Fibres Textiles, etc. : création et fonctionnement, centres de modernisation rurale, études d'aménagements hydro-agricoles au Cambodge, au Laos, au Maroc, en Tunisie, en Iran, en Afghanistan, en Indonésie, en Thaïlande, en Inde (Andra Pradesh), en Colombie, au Ghana, en Sierra Leone, en Zambie, etc. Dans un domaine voisin, une aide substantielle a été apportée aux organismes chiliens participant à la réforme agraire et à l'éducation du paysannat, au développement de l'élevage en Ethiopie ; au Québec, une opération est en cours pour la modernisation de l'exploitation rurale de la Gaspésie.

Se sont également poursuivies des études de développement régional (aménagement du Bassin du Wobi Shebelli en Ethiopie, en liaison avec le Service de Coopération Technique du Ministère de l'Economie et des Finances, mise en valeur du Rif occidental au Maroc, aménagement d'une province au Kenya), ainsi que des études dans le domaine de l'équipement hôtelier et touristique (Québec, Maroc, Tunisie, Turquie), des études d'aménagements hydro-électriques au Laos (réalisés sur les crédits d'un prêt français), d'installation et d'extension de réseaux de téléphone ou de télécommunication (Cambodge, Laos, Congo), d'amélioration de la productivité de mines et d'industries alimentaires en Tunisie.

Egalement des études et recherches minières au Cambodge, au Québec.

Dans quelques cas particuliers, des crédits ont été utilisés pour la fourniture de matériels techniques hautement spécialisés en faveur d'établissements de recherches, de formations hospitalières, où œuvrent des experts français en collaboration avec des stagiaires formés en France à nos méthodes : Centres anticancéreux de Tunis et du Caire, Centre d'Etudes des Télécommunications du Brésil, Hôpital Avicenne de Rabat, Hôtel-Dieu de Beyrouth, Hôpital Grall (Vietnam) et Hôpital Calmette (Cambodge). Dans le même ordre d'idées, a été achevée la réalisation du Laboratoire de Contrôle des Produits Pharmaceutiques au Maroc.

Divers matériels ont encore été fournis à des organismes de radio-télévision : Tunisie, Jordanie, Laos, Cambodge.

*

* *

Compte tenu des impératifs budgétaires d'ordre général les demandes d'autorisations de programme nouvelles au titre de 1970 accusent une nouvelle diminution par rapport aux autorisations de programme ouvertes en 1969 :

23.635.000 F contre 31.150.000 F en 1969.

Cette diminution sera d'autant plus sensible que le coût des prestations va se trouver notablement augmenté du fait de la dévaluation (notamment en ce qui concerne les opérations comportant des dépenses à l'étranger).

Compte tenu de ces éléments, la presque totalité des nouvelles autorisations de programme devra être réservée en priorité à la poursuite et à la consolidation des actions précédemment entreprises et ayant fait l'objet d'engagements plus ou moins formels de notre part vis-à-vis des pays intéressés ou au lancement d'actions initialement prévues pour 1969, et qui ont dû être différées par suite du blocage d'autorisations de programme intervenu en juillet (construction du pavillon pilote d'O. R. L. du Centre hospitalier universitaire de Caboul par exemple).

Il est bien certain que les restrictions de crédits que nous devons constater tout en les tolérant, obligent à des choix. Nous croyons ne pas être en désaccord avec le Département en réaffirmant que le principe de concentration des efforts et du choix des objectifs prioritaires doit être respecté, particulièrement en période de difficultés budgétaires. Il s'agit, à notre sens, d'abord de former les formateurs. Sur ce point, notre pensée est tout à fait en accord avec celle du Département si elle ne l'est pas toujours avec ce que nous pouvons constater sur place. Il s'agit également d'assurer la cohérence des programmes d'action culturelle, de coopération technique et d'aide économique et financière.

On distingue, à notre avis assez arbitrairement, coopération technique du Quai d'Orsay et coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances, en justifiant cette distinction par le caractère unique que présenteraient les opérations relevant de ce dernier Ministère.

Le principe d'intégration, auquel il faut se tenir si l'on veut obtenir une cohérence dans notre action de coopération culturelle et technique, s'oppose à cette distinction. Il est d'ailleurs très difficile et souvent arbitraire de distinguer actions de caractère économique et actions de caractère culturel.

Le Ministère des Affaires étrangères met à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances une partie des crédits qui sont inscrits au chapitre 42-24 de son budget au titre de la coopération technique. Ces crédits se sont élevés à 42.842.000 F en 1968; à 41.941.000 F en 1969, une somme de 42.240.000 F a été inscrite, à ce titre, au projet de budget de 1970.

Votre Commission souhaite que la distinction faite entre ces deux catégories de coopération soit abandonnée et que le Ministère des Affaires étrangères ait la responsabilité entière des actions de coopération culturelle et technique.

*
* *

C'est cette préoccupation constante de votre Commission de voir s'élaborer une véritable politique d'action culturelle et de coopération technique définie par des choix, par des orientations, par une coordination des moyens de toutes sortes mis en œuvre sur place sous l'autorité du chef de poste diplomatique par un conseiller de coopération culturelle et technique, responsable, qui conduit votre Commission à approuver pleinement la nouvelle structure du Ministère des Affaires étrangères telle qu'elle résulte du décret n° 69-233 du 14 mars 1969 relatif à l'organisation de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

Répondant à notre désir, le Ministère a précisé lui-même le sens de cette réorganisation. Nous avons déjà souligné l'intérêt qu'elle présentait à nos yeux en ce qui concernait le développement des échanges scientifiques.

Ce même intérêt existe pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière d'action culturelle et de coopération technique.

La croissance économique d'un pays et l'efficacité de l'aide de caractère international, c'est-à-dire la coopération, ont pour condition première un certain degré d'indépendance scientifique et technique ou du moins une certaine spontanéité, une certaine

liberté d'allure dans le développement, une certaine possibilité de résister à « l'économie de proie », à l'exploitation que tout naturellement les groupes financiers internationaux seraient tentés de faire de ces richesses.

La recherche scientifique et technique est donc le principe moteur, spécialement dans les pays où en raison de la latitude ou de l'altitude les conditions de production sont très difficiles.

Il faut donc que, dans un premier temps et pour les secteurs économiques vitaux, les pays « développés » communiquent aux pays « sous-développés » les résultats de leur propre recherche appliquée, puis les aident à créer des centres de recherche, qu'enfin s'établissent des liens étroits entre les chercheurs des pays de civilisation industrielle avancée et ceux des pays « sous-développés ».

Aussi attacherons-nous beaucoup d'importance à l'activité du service des affaires scientifiques et suivrons-nous très attentivement ce qu'il pourra faire avec les moyens financiers qui lui sont donnés.

Ce qui caractérise la réorganisation des services proprement dits, c'est essentiellement la volonté de concilier la cohérence nécessaire de la politique nationale avec la spécificité des actions et des fonctions.

1° Il convient de rappeler d'abord la distinction entre d'une part, la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques — qui reprend les attributions de l'ancienne Direction générale des Relations culturelles, ainsi que celles de l'ancienne Direction de la Coopération ; auxquelles ont été ajoutées l'ensemble des responsabilités scientifiques du Ministère — d'autre part, le Service de coopération culturelle, scientifique et technique avec les Etats francophones d'Afrique et Madagascar. Chacune de ces deux unités administratives met en œuvre des mécanismes et des moyens propres, une coordination étant assurée par le Directeur général en vertu des attributions particulières qu'il a reçues à cet effet et qui sont fixées par l'article 4 du décret n° 69-233 du 14 mars 1969.

2° Au sein même de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, les services ont été regroupés en trois grandes unités qui correspondent aux trois lignes d'action essentielles, aux trois orientations fondamentales de notre politique.

Tout d'abord, les *services chargés de la diffusion de notre langue et de notre culture*, sous toutes ses formes et par tous les moyens : l'enseignement français d'abord, puis le livre, le film, le

disque, la radio, la télévision, les arts ; ces services devront s'attacher à montrer en toute occasion que la langue française est aussi une langue de la recherche et de la technologie, et de développer en même temps toutes les méthodes « d'apprentissage » de la langue française respectivement les mieux adaptées aux classes d'âge, aux niveaux d'éducation, à la situation économique et sociale de ceux que nous cherchons à atteindre. Il a paru essentiel de regrouper dans ce service, avec les autres moyens de diffusion culturelle, l'ensemble des établissements français à l'étranger, établissements d'enseignement français, instituts, centres culturels qui constitueront la logistique, c'est-à-dire autant de points d'appui de cette forme essentielle de notre action à l'étranger. L'ensemble est couronné par le service chargé des échanges artistiques dans tous les domaines d'expression de l'art, et qui doit exploiter les « percées » effectuées d'autre part.

En second lieu, le *regroupement des services de coopération* présente par rapport au passé, deux innovations essentielles.

C'est d'abord le fait que la notion de programme apparaît comme une dominante appelée à orienter l'action des divers sous-directions et bureaux chargés des mesures de coopération culturelle et technique. Cette préoccupation s'est traduite par la création d'une *sous-direction des programmes* comportant, notamment, quatre groupes de programmation correspondant aux grandes régions du monde (Afrique du Nord et Moyen-Orient, Amérique du Nord et Europe, Afrique et Asie, Amérique latine), et un bureau de la coopération multilatérale.

Il convient de noter, d'autre part, la création d'une sous-direction de *l'enseignement en coopération* ; ce titre reflète la position particulière dans laquelle se situent les interventions des enseignants en la matière et qui est nécessairement différente de celle du service de l'enseignement français à l'étranger, tant du point de vue des conceptions que du point de vue des méthodes. La coopération dans l'enseignement doit être toute imprégnée d'un souci d'adaptabilité des formes et des structures, elle doit disposer d'une suffisante autonomie par rapport aux réglementations nationales.

Enfin, l'un des aspects les plus novateurs de la réforme intervenue réside dans la création d'un service de synthèse entièrement nouveau, le *service des Affaires scientifiques*.

En ce domaine, un effort considérable doit être entrepris, puisque environ 10 % seulement des crédits affectés aux relations et à la coopération sont consacrés aux actions scientifiques (étant entendu que ne figurent pas dans ce décompte les contributions aux organisations internationales). La mission générale de ce service revêt un double caractère :

— d'une part, assurer la maintenance de nos contacts et de nos échanges scientifiques dans tous les domaines ;

— d'autre part, assurer le « pilotage » des relations particulières qui, dans les domaines de pointe de la recherche (atome, espace, informatique, océanographie, médecine et biologie) font appel à des institutions et à des procédures spécifiques tant au plan national qu'au niveau international.

CONCLUSION

Très forte diminution des crédits des dépenses en capital, notable diminution des crédits de fonctionnement, si l'on tient compte de la dévaluation qui annule, et au-delà, la légère augmentation nominale de 2,52 %. Ces deux constatations devraient nous amener à exprimer une opinion très réservée sur le budget qui nous est présenté.

Cependant, si paradoxal que cela puisse paraître, et bien que nous déplorions ces réductions de crédits, bien que nous sachions combien nos conseillers culturels et tous ceux qui d'une façon générale mènent avec bonheur, souvent avec dévouement et compétence, nos actions de coopération culturelle et technique seront gênés pour les effectuer correctement, nous saurons dissocier le jugement sur les crédits de celui que nous devons porter sur la politique d'ensemble, sur la politique du Ministère à l'égard des relations culturelles et de la coopération technique.

Celui que porte votre commission sur cette action est favorable. Il y a certes des améliorations à attendre et nous avons dit dans ce rapport que les nouvelles structures nous permettaient d'espérer ces améliorations, mais, dans l'ensemble, l'action de coopération culturelle et technique que mène la France dans le monde entier est d'une haute qualité et elle permet jour après jour de constituer pour notre pays un capital d'amitié et d'estime d'une très grande valeur pour notre politique étrangère d'abord, mais aussi pour le développement économique, politique et social de la France.

Nous regrettons souvent que les exportateurs français, que ceux qui ont des disponibilités pour investir ne fassent pas l'effort qui correspondrait à celui que l'Etat accomplit en matière de coopération culturelle et technique, en sorte que trop souvent l'expansion économique reste très loin derrière l'expansion culturelle.

Mais il ne faut pas faire reproche à celle-ci de l'insuffisance de celle-là. Il faut peut-être relier cette insuffisance aux difficultés que notre pays connaît pour devenir un grand pays industrialisé dont la richesse doit se fonder sur ses capacités à exporter.

L'insuffisance de crédits obligera le Gouvernement à faire des choix, à concentrer ses actions ; cela nous paraît absolument nécessaire.

Nous espérons que le Gouvernement saura, en associant le Parlement à la préparation du 3^e plan d'expansion culturelle, définir une politique qui malgré toutes les difficultés inhérentes à toute option permettra à notre action de coopération culturelle et technique d'être plus efficace encore qu'elle ne l'est.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires culturelles demande au Sénat de donner un avis favorable à l'adoption des crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération technique.